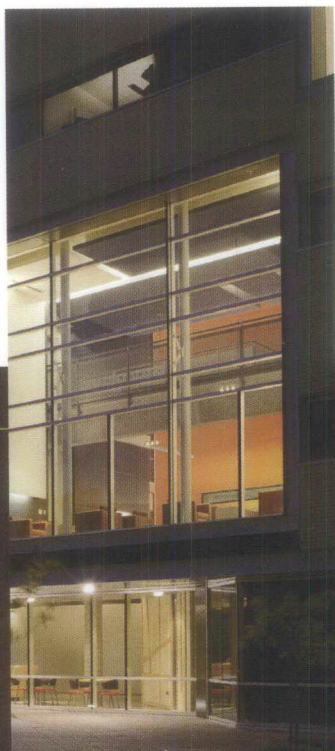


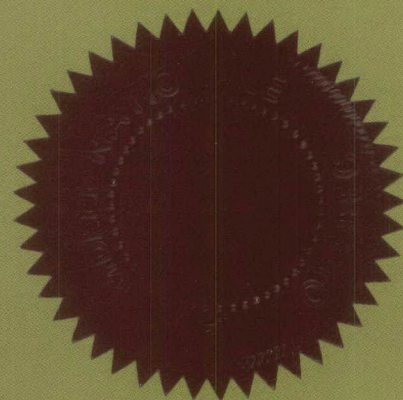
ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 52-80060320



RAPPORT ANNUEL

2004.2005



ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC



FINALISTES
PROJETS CULTURELS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHATEAUGUAY
CHATEAUGUAY, MONTERÉGIE
VILLE DE CHATEAUGUAY
MANON ASSELIN ARCHITECTE | ATELIER T.A.G.
JODOIN LAMARRE PRATTE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAVER

L'ANGLICANE DE LÉVIS
LÉVIS, CHAUDIÈRE-APPALACHES
VILLE DE LÉVIS
DAN S. HANGANU ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MICHEL BRUNELLE

ATTENDU QUE L'ORDRE
A POUR PRINCIPALE FONCTION
D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC

MISSION

L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC S'ENGAGE À CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À L'ESSOR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE PAR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION ARCHITECTURALES. CETTE CONTRIBUTION S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AINSI QUE SUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.



HÔTEL DE VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL
BAIE-SAINT-PAUL, QUÉBEC
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, JEAN FORTIN, MAIRE
ANNE CARRIER ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE BENOÎT LAFRANCE

SOMMAIRE

2	MISSION
5	MEMBRES DU BUREAU, MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL DE L'ORDRE
6	MESSAGE DU PRÉSIDENT
8	LES RÉOLUTIONS ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU BUREAU
10	COMITÉ ADMINISTRATIF
11	RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES
	ÉTATS FINANCIERS
	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
	REVENUS ET DÉPENSES
	SURPLUS
	FLUX DE TRÉSorerIE
	BILAN
	NOTES COMPLÉMENTAIRES
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
17	RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES
21	GROUPEs DE TRAVAIL
25	COMMUNICATIONS
26	TABLEAU DE L'ORDRE
	STATISTIQUES

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Yvon Marcoux
Québec, mai 2005

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
C'est un immense plaisir que de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2005.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma meilleure considération.

Le président,
Pierre Beaupré
Montréal, mai 2005

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
Je suis heureux de vous transmettre le dernier Rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,
Pierre Beaupré
Montréal, mai 2005

MEMBRES DU BUREAU

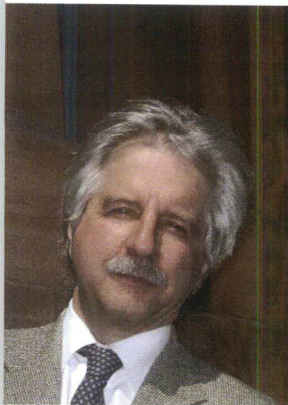
Président
Pierre Beaupré
Pour la région du Centre
André Bourassa
Pour la région du Croissant-Nord
Guy Leclerc
Pour la région des Laurentides
Laurence Hettel
Pour la région de la Montérégie
Bernard McNamara
Pour la région de Montréal
Maggy Apollon
Paule Boutin
Pierre Corriveau
N. Jean-Pierre Pelletier (jusqu'en décembre 2004)
Normand Pratte
Carole Scheffer
Pour la région de Québec
Louise Amiot
Pierre d'Anjou
Rémi Morency
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Luc Bouchard
Françoise Braun
Michel Gervais

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Président
Pierre Beaupré
Vice-présidents
André Bourassa
Paule Boutin
Normand Pratte
Délégué des administrateurs nommés
Michel Gervais

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2005

Lucie Aubin
Secrétaire au statutaire
Louise Barrette, architecte
Syndique
Claude Bonnier, architecte
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession
Daniel Chevarie, architecte
Directeur de l'administration
René Crête, architecte
Syndic adjoint
Jean-Claude Dufour
Comptable
Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires
Carole Giard, notaire
Registraire
Lynda Godin
Secrétaire à l'admission
Jeannine Haineault
Adjointe à la formation continue
Pierre Lacerte
Responsable des communications
Alain Lafleur, architecte
Inspecteur
Clémence LaRochelle, CRHA
Responsable de la formation continue
Jean-Pierre Manfé
Régisseur
Lise Pellerin
Adjointe aux communications
Nicole Tremblay
Secrétaire administrative
Hakima Zidani
Réceptionniste



Y aurait-il, en ce printemps 2005, une embellie de l'architecture au Québec? On inaugure la Grande Bibliothèque qui devient, avec le siège social de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un des bâtiments phares du début du 21^e siècle à Montréal; les Prix d'excellence de l'Ordre suscitent la mise en candidature de 120 projets, plusieurs d'entre eux de qualité remarquable; la publication récente des résultats du concours pour le monastère des trappistes d'Oka nous révèle l'imaginaire fertile et généreux de 60 de nos collègues.

Pourtant, au même moment, les médias nous montrent le Québec laid, celui de quelques horreurs épinglées, celui des quelques symboles sur lesquels se cristallise, à tort ou à raison d'ailleurs, l'opinion publique. On nous présente aussi les horreurs quotidiennes et banales, de celles qui envahissent sans respect cette ressource limitée qu'est le paysage québécois, de celles qui s'érigent sans que soit mise à contribution cette extraordinaire profession qu'est l'architecture, une profession qui, malgré les conditions terribles que lui impose la logique implacable de l'économie libérale, séduit encore des centaines de jeunes qui rêvent de changer le monde.

Chaque année, ils sont des dizaines à terminer des études de plus en plus exigeantes. Mais, arrivés à cette étape finale, certains hésitent, remettent en question l'exercice du métier auquel les convie l'ensemble des connaissances acquises. Plusieurs abandonnent leur rêve et remettent aux calendes grecques le jour où ils accéderont à la profession.

Pendant ce temps, des professionnels formés aux techniques du bâtiment souhaitent prendre la place qu'ils estiment être la leur au sein de cette communauté qui aménage le Québec. Cette place pourrait leur revenir s'ils étaient disposés à s'astreindre à l'apprentissage de plus en plus rigoureux de la synthèse et de la création, telles qu'elles sont définies dans toute l'Amérique du Nord.

La société nous a, en quelque sorte, confié un rôle : la protection du patrimoine et la constitution des espaces dans lesquels nous vivons et dans lesquels vivront les générations futures. Ce rôle, elle nous l'a confié en établissant toutefois des balises qui garantissent certaines libertés individuelles ainsi que certains droits à l'horreur quotidienne.

C'est au sein de cette mouvance que l'Ordre a évolué au cours des derniers mois.

La loi

Le jugement de la Cour d'appel relativement à l'émission de permis par la Ville de Chibougamau a confirmé le point de vue de l'Ordre : les municipalités ont l'obligation d'exiger le dépôt de plans et devis signés et scellés par un architecte dans les cas où la loi le prévoit.

Par ailleurs, au sujet de la *Loi sur les architectes*, il faut noter la réactivation du dossier de l'article 5.1 qui impose à l'Ordre d'adopter un règlement permettant à d'autres personnes, suivant certaines conditions prescrites, de poser des actes réservés aux architectes. On se souvient que le projet de règlement élaboré par l'Ordre en 2002 avait fait l'objet d'une commission parlementaire dont les recommandations furent malheureusement laissées sans suite. Il appert que les pressions exercées par l'Ordre des technologues professionnels du Québec sont à la source de la réouverture du dossier. Des discussions avec l'Office des professions du Québec et avec les intervenants concernés sont donc à prévoir au cours du prochain exercice.

Les dossiers statutaires

Le Bureau a soutenu l'effort du Comité d'inspection visant à accroître le rythme des visites d'inspection faites aux membres. Trois inspecteurs contractuels ont appuyé la démarche de l'inspecteur en titre. De façon générale, il ressort des visites de l'inspecteur que la pratique de l'architecture au Québec se fait selon les règles de l'art. Cependant, un besoin souvent pressant d'une aide à la pratique se fait sentir, surtout de la part de nos collègues qui exercent seuls en région. Le Bureau devra se pencher sur la façon dont l'inspection pourra intégrer ce rôle.

Pour ce qui est du traitement des plaintes à l'égard des architectes, le Bureau a renouvelé pour une période indéterminée le poste de syndic adjoint, qui avait été créé, rappelons-le, pour réduire l'embâcle qui paraissait excessif et préjudiciable à la protection du public il y a deux ans. Un groupe de travail a aussi été formé pour étudier les méthodes de travail des syndics et viser une meilleure efficacité du traitement des plaintes.

Valorisation de la profession

Amorcé au cours du dernier exercice, le processus de valorisation de la profession a en quelque sorte éclos cette année et, s'il n'a pas encore pris son envol, il a tout de même permis à plusieurs dizaines d'architectes, partout au Québec, de se rencontrer et de partager leur point de vue sur les difficultés de l'exercice du métier et sur l'isolement qui résulte de la structure de notre profession, constituée pour une bonne part de pratiques individuelles. Les discussions ont pour la plupart été fructueuses et le Bureau entend poursuivre le processus de valorisation.

La commande publique

Au cours de l'exercice précédent, nous avons amorcé une réflexion à partir d'un sondage qui nous avait permis de constater une profonde insatisfaction de la profession à l'égard des donneurs d'ouvrage publics. Ces derniers sont souvent incapables de bien définir le mandat qu'ils entendent confier à l'architecte, mais ils exigent de sa part des soumissions forfaitaires pour le montant des honoraires. Notre réflexion a finalement mené à des discussions avec des représentants des villes, sous l'égide du ministère des Affaires municipales. Les conclusions de l'exercice demeurent encore incertaines, quoique l'on observe une sensibilisation au disfonctionnement du système actuel de la part du ministère et des grandes municipalités.

La formation continue

Le Bureau, conséquemment à la décision prise l'an dernier de rendre la formation continue obligatoire, a commenté un projet de règlement et un guide d'application qui devraient être adoptés au cours du prochain exercice et soumis à la consultation des membres en vue d'une mise en œuvre le 1^{er} avril 2006.

L'exercice de la profession en société

Le Bureau a adopté un règlement qui permettra l'exercice de la profession en société. Le projet a été soumis à l'Office des professions en novembre dernier, commenté puis révisé. L'Office des professions aurait encore certaines réserves, notamment en ce qui a trait au niveau de l'assurance responsabilité professionnelle des sociétés.

Accès des stagiaires à la profession

Une proportion importante des stagiaires et des architectes estime que l'accès à la profession est devenue de plus en plus difficile. Certains remettent en question l'exigence d'une maîtrise professionnelle ainsi que le processus d'examens nord-américains ARE. Un groupe de travail a réfléchi à cette question et, de façon plus générale, à la situation des stagiaires qui, au terme de plus de quatre ans d'études universitaires, se retrouvent sans cadre de référence au moment où ils doivent préparer un nombre substantiel d'examens. Le Groupe de travail a entendu les stagiaires et un groupe de jeunes architectes. Il a aussi été informé d'une remise en question similaire des examens nord-américains de la part de nos collègues ontariens.

Sans anticiper sur ce que seront les conclusions précises du Groupe de travail, on peut déjà dévoiler certaines orientations : les membres du Groupe de travail ont des réticences à abandonner le système d'examens nord-américains, surtout dans un contexte où les représentants du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) nous annoncent une réduction importante du nombre d'examens au cours des années à venir. Les membres du Groupe de travail estiment d'autre part que l'Ordre doit améliorer les services rendus aux stagiaires, notamment par la mise sur pied de cours orientés vers la préparation des examens, et cela, avec la collaboration du Comité de formation continue.

Réglementation

Outre les règlements mentionnés plus haut sur l'exercice de la profession en société et la formation continue obligatoire, l'Ordre a déposé à l'Office des professions du Québec deux projets de règlements sur la délivrance de permis d'exercice et sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation.

Le Bureau a aussi sensibilisé l'Office des professions à l'importance d'actualiser le règlement en vigueur sur les diplômes donnant accès à la profession afin de tenir compte des nouveaux programmes enseignés dans les écoles d'architecture.

Prises de position de l'Ordre

L'Ordre a fait part de son point de vue à l'occasion de la présentation du Plan d'urbanisme et de la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Il a aussi présenté un mémoire à l'occasion des audiences publiques sur le développement durable au Québec. Dans l'énoncé de ses points de vue, l'Ordre a fait valoir l'intérêt public de l'architecture et la nécessaire contribution de notre profession à l'atteinte des objectifs définis dans les documents soumis à la consultation.

Remerciements

Deux ans à la présidence de l'Ordre m'ont permis d'apprécier l'engagement de tous les architectes qui ont collaboré aux travaux du Bureau, du Comité administratif ainsi que des comités et groupes de travail. Au nom de tous les architectes du Québec, je les en remercie, tout comme je tiens à souligner mon appréciation pour le travail soutenu et parfois intense du personnel de l'Ordre.

Pierre Beaupré
Président

Relations avec les autres organisations

L'exercice qui s'achève aura été marqué par la décision de l'Association des architectes de l'Ontario (OAA) de quitter le Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC). Cette décision remet en cause l'existence même de ce comité de coordination des associations des provinces et territoires du Canada. Le CCAC a jusqu'à maintenant permis la participation financière de tous les architectes canadiens à la traduction des examens ARE du NCARB ainsi qu'au financement du CCAC. Il demeure en outre le porte-parole des architectes canadiens dans les rencontres internationales.

L'Ordre prévoit avoir des discussions avec l'OAA à ce sujet, dans le cadre des rencontres semestrielles instaurées depuis quelques années entre les deux organisations.

L'Ordre a maintenu ses liens avec les organismes suivants :

- Le ministère des Affaires municipales
- Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
- L'Office des professions du Québec
- Le Conseil interprofessionnel du Québec
- Le Centre canadien d'architecture
- Le Comité des conseils d'architecture du Canada
- Le Conseil canadien de certification en architecture
- Le National Council of Architectural Registration Boards
- Le Conseil interdisciplinaire de design du Québec
- Les Archives nationales du Québec
- Les Arts et la Ville
- La Société Logique
- Le Conseil du paysage québécois
- Culture Montréal
- L'Association de la construction du Québec

Il a par ailleurs amorcé le développement d'un partenariat avec l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers.

Le siège social de l'Ordre

L'Ordre des architectes du Québec est propriétaire de l'immeuble qu'il occupe depuis plus de 40 ans. Toutefois, le personnel de l'Ordre s'est accru substantiellement au cours des années et l'espace ne suffit plus. Le bâtiment requiert en outre un certain nombre de travaux essentiels à la mise aux normes de même que des travaux d'entretien relativement importants. Des études sont en cours pour évaluer la possibilité de déménager le siège social de l'Ordre.

FINALISTES PROJETS INDUSTRIELS

CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'ALUMINIUM
VILLE DE SAGUENAY, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA
ARCHITECTES LAPOINTE, VOYER, LEMAY ET ASSOCIÉS
PHOTO CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA

INSTITUT DES NUTRACEUTIQUES ET DES ALIMENTS FONCTIONNELLS
QUÉBEC
UNIVERSITÉ LAVAL
LE CONSORTIUM :
CÔTÉ CHABOT MOREL ARCHITECTES
AMIOT BERGERON ARCHITECTES
PHOTOGRAPHES MATHIEU MOREL, YAN LAPLANTE



Le Bureau de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à la loi. Le Bureau exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au Comité administratif.

Le Bureau a tenu neuf réunions au cours de l'exercice 2004-2005. Les dossiers auxquels le Bureau s'est particulièrement intéressé en 2004-2005 sont : la mise en œuvre de la formation continue obligatoire, la réévaluation de l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) comme condition d'admission à l'Ordre, l'amélioration des modalités d'attribution de la commande publique municipale, la valorisation de la profession d'architecte et l'avenir du siège social de l'Ordre.

Le Bureau a aussi mis à jour la réglementation portant sur les conditions et modalités de délivrance des permis et sur les normes d'équivalence. Essentiellement, les modifications apportées ont pour effet de mieux prendre en compte les accords de réciprocité auxquels l'Ordre est lié et de faciliter la reconnaissance de l'expérience acquise par les candidats étrangers.

En 2004-2005, dans les trois secteurs généraux qui sont de son ressort, le Bureau a mené à bien de nombreuses activités dont les principales sont énumérées ci-dessous.

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- entériné les recommandations du Comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice;
- entériné les réinscriptions d'architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou la prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- entériné les certifications de qualification académique émises par le Conseil canadien de certification en architecture;
- adopté les modalités de l'examen d'admission 2005;
- entériné la recommandation du Comité administratif de modifier les frais de réinscription au Tableau de l'Ordre;
- constitué un Groupe de travail sur l'examen du NCARB dont le mandat est de mener une réflexion sur cet examen et de transmettre au Bureau ses recommandations quant à la pertinence de conserver cet examen comme condition d'admission à l'Ordre;
- recommandé à l'Office des professions et au gouvernement du Québec de reconnaître comme grade donnant accès à la profession d'architecte, en plus du baccalauréat en architecture de 120 crédits, la maîtrise professionnelle en architecture obtenue au terme d'une formation se composant d'un programme préprofessionnel de baccalauréat ès sciences (B. Sc. Arch.) de trois ans et d'au moins 90 crédits, suivi du programme de maîtrise en architecture (M. Arch.) de 45 crédits;
- approuvé en principe les orientations préconisées par le groupe de travail national, le *Joint Task Force on Education and Practice*, dans son rapport d'avril 2004.

Assemblées générales

- entériné les résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2004.

Conciliation et arbitrage de comptes

- constitué des conseils chargés d'arbitrer les différends relatifs aux comptes d'honoraires.

Nomination

- pourvu au poste d'administrateur de la région de Montréal par la nomination de N. Jean-Pierre Pelletier.

Exercice illégal

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

- adopté la tarification des assurés du Fonds pour l'exercice 2005;
- renouvelé les mandats d'administrateurs de Daniel Bellemare, avocat, Gaétane Lafontaine, actuaire, ainsi que de Jean Caouette et Claude R. Bisson;
- adopté de nouveaux critères de sélection des administrateurs du Fonds.

Inspection professionnelle

- adopté le programme de surveillance générale 2004-2005;
- nommé Hubert Chamberland et René Lagacé inspecteurs de l'Ordre.

Réglementation

- adopté le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des architectes du Québec*;
- adopté le projet de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des architectes du Québec*;
- adopté le projet de *Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société* d'octobre 2004, qui remplace la version antérieure du même document;
- commenté le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes* ainsi que le guide d'application dudit règlement;
- demandé au Comité d'inspection professionnelle de transmettre ses recommandations quant à l'actualisation éventuelle du *Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes*.

AFFAIRES PARASTATUTAIRES

Commande publique

- collaboré avec le ministère des Affaires municipales à un comité technique sur l'amélioration des modes d'attribution de la commande publique municipale;
- accordé au Groupe de travail sur la commande publique le mandat de mener une réflexion sur les partenariats public-privé et leur impact sur la pratique de l'architecture dans son ensemble.

Formation continue

- entériné la recommandation du Comité de la formation continue de développer le programme de formation continue obligatoire en s'inspirant des règles et principes adoptés par l'Association des architectes de l'Ontario;
- décidé de créditer les activités de formation continue suivies dans le cadre des Programmes d'excellence et de perfectionnement 2004-2005 et 2005-2006 aux fins du programme de formation continue obligatoire à venir;
- adopté des lignes directrices régissant les relations entre l'Ordre et les fournisseurs de matériaux offrant des activités de formation.

Médaille du mérite

- décerné la Médaille du mérite de 2004 à l'architecte Eva Vecsei.

Prix Thomas-Baillairgé

- décerné le prix Thomas-Baillairgé 2004 au Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) et à la Société du Quartier international de Montréal.

Valorisation de la profession

- approuvé l'approche préconisée par le Groupe de travail sur la valorisation de la profession.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Comités et groupes de travail

- créé quelques groupes de travail sur des dossiers d'intérêt pour l'Ordre et la profession;
- révisé la composition des comités;
- adopté le mandat du nouveau Comité sur les techniques et bâtiments durables.

Finances

- adopté les états financiers 2003-2004;
- adopté le budget 2004-2005;
- fixé la cotisation 2005-2006 à 685 \$, montant approuvé par l'assemblée générale, et maintenu les mêmes catégories d'exemption;
- recommandé à l'assemblée générale de renouveler le mandat de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification 2004-2005;
- modifié les directives de l'OAQ à l'égard de la rémunération des inspecteurs contractuels;
- renouvelé les mandats de la syndique de l'Ordre et du syndic adjoint;
- renouvelé pour un an le programme d'assurance de personnes de l'OAQ avec la Financière Manuvie;
- autorisé le projet de développement informatique interne proposé par le Groupe conseil LVMB;
- entamé une réflexion sur l'avenir du siège social de l'Ordre.

Relations externes

- rencontré les représentants de l'Office des professions du Québec afin de discuter des dossiers d'intérêt pour l'Ordre;
- poursuivi la participation de l'OAQ au Conseil interprofessionnel du Québec, au Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC), au Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), au National Council of Architectural Registration Boards (NCARB), ainsi qu'à d'autres organismes tels que Les Arts et la Ville, le Conseil du paysage québécois et Culture Montréal;
- collaboré avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille à un comité paritaire sur la sécurité et l'aménagement des aires et équipements de jeu;
- contribué à la mise sur pied du Conseil interdisciplinaire de design du Québec;
- autorisé la participation de l'Ordre à un groupe de travail conjoint avec l'Association de la construction du Québec (ACQ) sur les échanges électroniques;
- collaboré avec les Archives nationales du Québec à un groupe de travail conjoint sur la classification et la gestion des archives d'architecture.

Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire de l'Ordre

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du Bureau et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le Comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Le Comité administratif a tenu sept réunions pendant l'exercice 2004-2005. Dans le cadre de son mandat d'administration courante, il a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le Bureau et a assuré le suivi et la coordination des travaux confiés aux comités et groupes de travail, ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Sur le plan des relations externes, ses membres ont représenté l'Ordre au sein de différents groupes et organismes qui présentent un intérêt pour l'Ordre et pour la profession.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité administratif a adopté plusieurs résolutions et il a transmis au Bureau des recommandations touchant différents secteurs. Dans le cadre de ses activités, le Comité administratif a :

Affaires statutaires

- entériné les recommandations du Comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice;
- entériné la certification des qualifications académiques émise par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA);
- entériné les réinscriptions d'architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre; dans certains cas, après avoir recommandé au préalable des cours ou un stage de perfectionnement;
- exempté un architecte des frais de réinscription, conformément au *Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales*;
- radié les architectes n'ayant pas payé leur cotisation annuelle ou leur prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession ou utilisation de plans illégaux pour construire;
- commenté un avis du Comité d'inspection professionnelle sur l'évolution de l'inspection professionnelle.

Affaires parastatutaires

- collaboré à la préparation de la présentation faite par l'Ordre aux audiences publiques sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- autorisé l'intervention de l'Ordre dans le dossier R-3535-2004 de la Régie de l'énergie concernant l'autoproduction d'énergie et la tarification inversée;
- autorisé la conclusion d'une entente avec M^e Andrée DeSerres qui agira comme consultante de l'Ordre dans le dossier des partenariats public-privé (PPP);
- autorisé l'intervention de l'Ordre à la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec;
- autorisé la rédaction et la distribution au public d'une liste d'architectes intéressés par la certification des aires et équipements de jeu;

- désigné l'architecte Maggy Apollon comme déléguée de l'Ordre au comité-conseil sur les aires et équipements de jeu du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille;
- établi que l'espace alloué à la publicité dans *Esquisses* ne doit pas excéder 30 % du contenu du bulletin;
- créé le groupe de travail sur les documents électroniques;
- agi comme comité organisateur de l'assemblée générale annuelle 2005.

Affaires administratives

- autorisé une contribution financière de 250 \$ à l'École d'architecture de l'Université Laval pour le financement d'une exposition d'étudiants;
- autorisé une contribution financière de 500 \$ à la firme Saucier+Perrotte, architectes, pour représenter le Canada à la Biennale d'architecture 2004 de Venise;
- autorisé une contribution de 500 \$ faisant de l'Ordre un partenaire de Ruralys, un centre d'expertise et d'animation du patrimoine rural;
- autorisé une contribution financière de 2 500 \$ pour le concours « Raconte-moi une maison »;
- autorisé une contribution de 15 000 \$, répartie sur les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007, au projet de publication de l'École d'architecture de l'Université Laval sur l'habitation résidentielle au Québec;
- disposé des recommandations de l'Autorité des marchés financiers quant au fonctionnement du Fonds des architectes;
- accordé à la firme Solo Communications le mandat de diffuser auprès des municipalités les derniers développements pertinents à l'application de la *Loi sur les architectes*;
- autorisé l'adhésion de l'Ordre à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- retenu les services de la firme Okiok pour la réalisation d'une analyse préliminaire à la mise en place de services transactionnels sur le Web;
- confirmé la politique de l'Ordre quant à la distribution limitée et exceptionnelle de la liste des membres de l'Ordre;
- autorisé des travaux d'entretien de la toiture, des fenêtres et du système de climatisation du bâtiment du siège social;
- autorisé la diffusion dans *Esquisses* du projet Embellir Montréal organisé par le journal *La Presse*;
- discuté avec le Comité d'inspection professionnelle des mesures à mettre en place pour améliorer le rendement dans ce secteur et décidé d'y affecter des ressources administratives supplémentaires;
- décidé de retirer de l'avis de renouvellement d'inscription au Tableau de l'Ordre les sections suivantes : secteurs d'activité professionnelle, catégorie de bâtiments, type de bâtiment;
- fixé à 280 \$ le prix du *Manuel canadien de pratique de l'architecture*;
- constitué un groupe de travail sur l'analyse des candidatures soumises pour le prix Thomas-Bailairgé et la Médaille du mérite;
- autorisé l'embauche d'une adjointe à la formation continue.

Jean-Pierre Dumont
Secrétaire de l'Ordre

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT

JEAN PETERS
(DEPUIS FÉVRIER 2005)
FRÉDÉRIC CARRIER
(JUSQU'EN JANVIER 2005)

MEMBRES

NORMAND DESGAGNÉS
ANNA SAROLI
JUAN VARGAS

SECRÉTAIRE

CAROLE GIARD

Le Comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du règlement et ses modalités d'application.

Pendant l'exercice financier 2004-2005, le Comité d'admission a procédé à l'analyse de plus de 870 dossiers au cours de ses neuf réunions régulières. La principale tâche du Comité consiste à assurer l'encadrement du processus de stage en milieu de travail. À cet égard, le Comité a analysé 98 demandes d'admission au stage. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis 1999. Le Comité a également vérifié plus de 489 rapports de stage auprès de deux catégories de participants.

Pour certains candidats étant toujours assujettis à l'ancien régime, la période de stage était de 100 semaines (2 ans). Ils devaient avoir complété 75 semaines de stage avant d'être admissibles à la demande d'inscription aux examens. Dans le cadre des ententes de réciprocité intervenues en 1992 entre les associations provinciales délivrant des permis d'exercice de l'architecture au Canada, la période de stage a été portée à 5 600 heures (3 ans), dont 2 800 doivent être complétées avant qu'une demande d'inscription aux examens d'admission puisse être acheminée. La majorité des candidats figurent dans cette dernière catégorie.

Rappelons que le volet québécois de l'examen d'admission à la profession, intitulé « Partie A », traite des aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec et se déroule sous la responsabilité de l'Ordre, tandis que le volet nord-américain comprend neuf parties regroupées sous le vocable d'EAPA (Examen d'admission à la profession d'architecte ou ARE, Architect Registration Examination, en anglais) supervisé par le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB).

L'examen nord-américain, malgré ses quelques années d'existence et sa constante évolution, suscite des interrogations dans l'ensemble du Canada. Les ordres du Québec et de

l'Ontario ont reçu le mandat d'étudier ce processus d'évaluation. Le Bureau de l'Ordre a d'ailleurs mis sur pied le Groupe de travail sur l'examen du NCARB. L'objectif de ce groupe de travail est de soumettre une recommandation au Bureau.

Le Comité d'admission a aussi procédé à la vérification de 40 demandes de permis et de 5 demandes de permis temporaires.

Au chapitre de la cléricature (dossiers des candidats inscrits avant l'abolition de ce régime parallèle en août 1995), le Comité a analysé 3 rapports de cléricature, 8 demandes d'inscription à l'examen final et 22 demandes d'exemption d'une matière de l'examen intermédiaire ou final. Signalons qu'à ce jour, l'Ordre compte encore 15 étudiants au programme de cléricature, dont 11 ont accompli les 450 semaines requises. Des étudiants inscrits, 12 ont complété l'examen intermédiaire, tandis que 7 ont réussi l'examen final. Au 31 décembre 2005, tous ces étudiants devront avoir terminé les 450 semaines de cléricature et réussi l'examen intermédiaire et final dans toutes les matières.

Pour une deuxième année consécutive, le Comité a participé à la critique et à l'évaluation d'un projet de composition architecturale I et de quatre projets de composition architecturale II. Ces projets lui sont présentés au terme de quelques semaines de cheminement sous la supervision de l'architecte Jean-Pierre Chupin.

Le Comité d'admission n'a pu mener à terme l'examen du dossier des catégories de permis. Il compte poursuivre sa réflexion à ce sujet dans les mois à venir en vue de faire une recommandation au Bureau. D'autre part, le Comité souscrit avec enthousiasme à la décision du Bureau de reconnaître en principe le programme de cours de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) comme voie d'accès possible à la profession d'architecte au Québec.

Jean Peters
Président du Comité d'admission

FINALISTES
PROJETS
D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

ÉCOLE NATIONALE DE L'HUMOUR
(RELOCALISATION)
MONTRÉAL
ÉCOLE NATIONALE DE L'HUMOUR
LES ARCHITECTES
FAUCHER AUBERTIN BRODEUR

HÔTEL GAULT
MONTRÉAL
HÔTEL GAULT TERRA INCOGNITA
CONCEPTION ET EXÉCUTION :
YIACOUBAKIS HAMELIN ARCHITECTES YH2
EXÉCUTION :
FOURNIER GERSOVITZ MOSS & ASSOCIÉS
PHOTOGRAPHE JOHANNE BIFFI

RÉNOVATION DE LA CUISINE DÉSOURDY
BROMONT, ESTRIE
LE CONSORTIUM :
HAL INGBERG ARCHITECTE
JAMES AITKEN ARCHITECTE



RAPPORT DE LA SYNDIQUE

La syndique de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. Au cours de l'exercice 2004-2005, un syndic adjoint a assisté la syndique dans le traitement des dossiers.

Les activités du Bureau du syndic comportent quatre volets : les demandes de renseignements, les demandes d'enquête et signalements d'infractions, les avertissements – avis d'infraction et conciliations de différends – et, enfin, le processus disciplinaire, regroupant plaintes disciplinaires et appels interjetés auprès du Tribunal des professions.

En 2004-2005, près de 1 100 appels téléphoniques ont été reçus au Bureau du syndic. Les demandes de renseignements concernant les règlements provenant de divers professionnels, totalisent 55 % de ces appels. Quant aux demandes provenant du public, qu'il s'agisse de demandes d'information générale ou de demandes d'enquête, elles représentent 45 % des appels.

Le Bureau du syndic reçoit des demandes d'enquête ainsi que diverses communications lui signalant de possibles infractions. Les obligations du Bureau du syndic diffèrent dans ces deux cas. En ce qui concerne les demandes d'enquête, le syndic doit informer le demandeur de l'évolution du dossier, et ce dernier peut en appeler de la décision du syndic devant un comité de révision. Quant aux signalements, le syndic les traite à sa discrétion et n'est pas tenu d'effectuer un suivi auprès des sources de signalements.

L'exercice s'est amorcé avec 74 dossiers actifs. De ces 74 dossiers, 33 ont été fermés au cours de l'exercice. Le Bureau du syndic a reçu 25 nouveaux dossiers dont 21 étaient des demandes d'enquête formelles et 4, des signalements d'infraction. De ces 25 dossiers, 4 ont été fermés pendant l'exercice. Des 99 dossiers à traiter pendant l'exercice, 37 ont été fermés. Parmi ceux-ci, 4 ont été transmis au comité d'inspection professionnelle. Il reste donc 62 dossiers actifs, dont 50 en sont à l'étape de l'enquête.

Au cours de l'exercice 2004-2005, les trois avis qui nécessitaient un suivi en début d'année ont été réglés à la satisfaction de la syndique. Parmi ceux-ci, deux avis ont été réglés en conciliation de différend. Aucun nouvel avis n'a été émis.

Deux conciliations de différends se sont ajoutées à celle encore active en début d'année. L'un de ces dossiers s'est transformé en plainte, un autre s'est réglé en corrigeant la situation et le troisième a donné lieu à la conclusion d'une entente.

Processus disciplinaire

Sept nouvelles plaintes déposées au Comité de discipline s'ajoutent aux trois dossiers de plainte déjà actifs en début d'année.

Louise Barrette
Syndique

FAUTES PRÉSUMÉES

25 DOSSIERS OUVERTS DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

CODE DE DÉONTOLOGIE	TOTAL	100 %	100 %
		92 %	
II DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE PUBLIC	3	5 %	
1. EXÉCUTION DES TRAVAUX	3		
III DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE CLIENT	42	71 %	
1. GÉNÉRAL	10		
2. INTÉGRITÉ	17		
3. DISPONIBILITÉ ET DILIGENCE	8		
4. RESPONSABILITÉ	1		
5. INDÉPENDANCE ET DÉSINTÉRESSEMENT	2		
6. SECRET PROFESSIONNEL	2		
7. ACCESSIBILITÉ DES DOSSIERS	0		
8. FIXATION ET PAIEMENT DES HONORAIRES	2		
IV DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LA PROFESSION	11	19 %	
1. CHARGES ET FONCTIONS INCOMPATIBLES	0		
2. ACTES DÉROGATOIRES	7		
3. RELATION AVEC L'ORDRE ET LES CONFRÈRES	4		
4. CONTRIBUTION À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION	0		
V PUBLICITÉ	3	5 %	
1. RESTRICTIONS ET OBLIGATIONS	3		
2. SYMBOLE GRAPHIQUE DE L'ORDRE	0		
3. NOM DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES	0		
RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE			0 %
II APPLICATION DU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	0	0 %	
RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES DOSSIERS, DU REGISTRE ET DES BUREAUX			2 %
III TENUE DES BUREAUX	1	2 %	
CODE DES PROFESSIONS	4	1 %	6 %
TOTAL DES INFRACTIONS	64		
TOTAL DES INFRACTIONS AU CODE DE DÉONTOLOGIE	59		

Rectificatif

Une revue de nos rapports annuels antérieurs nous a amené à constater que le décompte des dossiers ouverts et fermés à travers les années ne correspondait pas aux données réelles. Nous profitons de ce présent rapport pour apporter les modifications appropriées.

ANNÉE	NOMBRE DE DOSSIERS		ACTIFS EN FIN D'EXERCICE
	OUVERTS	FERMÉS	
1997-1998*	25	12	28
1998-1999	30	33	25
1999-2000	25	10	40
2000-2001	33	8	65
2001-2002	44	33	76
2002-2003	38	30	84
2003-2004	32	42	74
2004-2005	25	37	62

* EN DÉBUT D'EXERCICE 1997-1998 15 DOSSIERS ÉTAIENT ACTIFS.

COMITÉ DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT

M^r JEAN-GUY GILBERT, AVOCAT
(DEPUIS DÉCEMBRE 2003)

MEMBRES

RAIMONDO AVERNA
PIERRE COLLETTE
GILLES CÔTÉ
JACQUES DELORME
HENRI-P. LABELLE
JEAN-CHARLES MARTINEAU

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE

LUCIE AUBIN

Le Comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés en vertu du Code des professions ou de la Loi sur les architectes. Le Comité rend compte de ses activités au Bureau, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

N° DOSSIER	DATE DE LA PLAINTÉ	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION	DATE D'AUDITION SUR SANCTION	DÉCISION
03-03-0052	03-07-21	CD* ART. 3.05.08 ET 4.02.01 H) CP** ART. 59.2	03-10-08	04-10-27	CULPABILITÉ	05-05-08	À VENIR
03-03-0053	03-09-25	RÉGL. SUR LA TENUE DES DOSSIERS ART. 2.01, 3.02, 3.05 CD ART. 4.02.01 A), H) CP ART. 144, 122	04-04-27	04-08-16	CULPABILITÉ ET SANCTION	S.O.	S.O.
03-04-0056	04-06-01	CD ART. 3.05.08 ET 4.02.01 A) ET H)	04-12-14	05-03-22	CULPABILITÉ	05-04-12	À VENIR
03-04-0057	04-09-02	CD 4.02.01 A)	04-12-03	À VENIR	À VENIR	S.O.	S.O.
03-04-0058	04-08-18	RÉGL. SUR LA TENUE DES DOSSIERS ART. 2.01 A) 1), 2) ET 3) CD 2.01, 3.01.01 A), 3.02.01, 3.02.02, 3.02.05, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01	05-05-30	À VENIR	À VENIR		
03-04-0059	05-02-09	CD 3.01.01 B), 3.02.03, 3.02.10, 3.03.04, 3.03.05, 3.08.01, 4.01.01 A), 5.01.02 CP 59.2	05-04-21	05-04-22	À VENIR	À VENIR	
03-04-0060	05-01-11	4.02.01 A) ET H)	05-05-10	À VENIR	À VENIR		
03-05-0061	05-02-03	CD 2.02.05, 3.05.06, 3.05.08, 4.02.01 A) CP 59.2, 114, 122 RÉGL. SUR LA TENUE DES DOSSIERS ART. 2.01 B) (1 A 20)	05-06-01	À VENIR	À VENIR		
03-05-0062	05-02-10	CP 59.2	05-06-08	À VENIR	À VENIR		
03-05-0063	05-02-10	CD 2.01, 3.02.01, 3.02.05 CP 59.2	05-06-09	À VENIR	À VENIR		

* CD : CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES

**CP : CODE DES PROFESSIONS

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES

FERNAND TREMBLAY
ANDRÉ LAVIOLETTE
MICHAEL G. WERLEMAN

ADMINISTRATEURS

NOMMÉS PAR L'O PQ
JEAN-LUC HENRY
MICHELLE ROCHELEAU

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE

LUCIE AUBIN

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2004	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2004-2005	4
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2004-2005	4
1. CONCLUT QU'IL N'Y A PAS LIEU DE PORTER PLAINTÉ DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE	2
2. SUGGÈRE AU SYNDIC OU AU SYNDIC ADJOINT DE COMPLÉTER SON ENQUÊTE	0
3. SUGGÈRE AU SYNDIC DE RÉFÉRER LE DOSSIER AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	2
4. CONCLUT QU'IL Y A LIEU DE PORTER PLAINTÉ DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE	0
NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2005	1

FINALISTES

PROJETS RÉSIDENTIELS

LE 6747 À 6759 RUE SAINT-URBAIN
MONTREAL
HENRI C. CLEINGE, ARCHITECTE
PHOTOGRAPHE DENIS FARLEY

GÉOMÉTRIE BLEUE

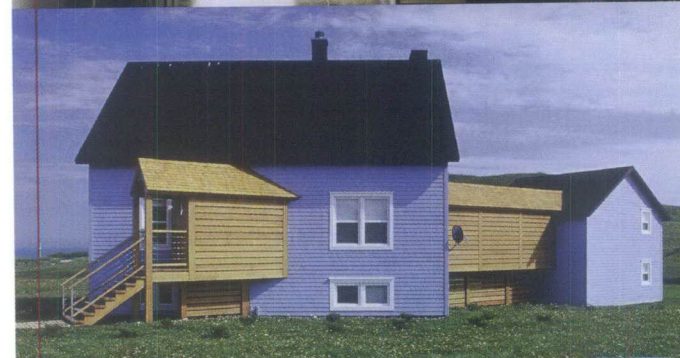
HAVRE-AUX-MAISONS, ÎLES-DE-LA-MADELEINE
DIANE DECOSTE ET YVES BÉRIALT
YIACOUCAKIS HAMELIN ARCHITECTES YH2
PHOTOGRAPHE PHILIPPE SAHAROFF

LA MAISON DE LA CÔTE MINTON

NORTH HATLEY, ESTRIE
STEVEN MARIEN
AFFLECK + DE LA RIVA ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER

115 STUDIOS DU CIRQUE DU SOLEIL

MONTREAL
CIRQUE DU SOLEIL
LES ARCHITECTES FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER



CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATEURS

CLAUDE P. BEAUBIEN
GILLES BEAUCHAMP
MICHEL BÉGIN
PIERRE COLLETTE
JACQUES FORTIN
RENÉ LAGACÉ
ANDRÉ LAVIOLLETTE
JEAN-CHARLES MARTINEAU
PIERRE MOREL
JACQUES L. PARENTEAU
EVANS ST-GELAIS
FERNAND TREMBLAY

ARBITRES

RENÉ LAGACÉ
ANDRÉ LAVIOLLETTE
JACQUES L. PARENTEAU
EVANS ST-GELAIS
FERNAND TREMBLAY

SECRÉTAIRE

LUCIE AUBIN

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à permettre, à peu de frais, le règlement à l'amiable des différends relatifs aux comptes d'honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

CONCILIATION

DOSSIERS NON TRAITÉS AU 31 MARS 2004	6
DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2004-2005	24
DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2004-2005	25
DIFFÉRENDS RÉGLÉS À L'ÉTAPE DE LA CONCILIATION	9
DIFFÉRENDS SOUMIS À L'ARBITRAGE	4
DIFFÉRENDS NON RÉGLÉS À LA CONCILIATION	7
DIFFÉRENDS RÉGLÉS AVANT LA TENUE DE LA CONCILIATION	2
DEMANDES DE CONCILIATION REFUSÉES	2
DÉSISTEMENTS	1
DOSSIERS NON TRAITÉS AU 31 MARS 2005	5

ARBITRAGE

DOSSIERS AU 31 MARS 2004	0
DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2004-2005	4
DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2004-2005	1
DOSSIERS RÉGLÉS AVANT LA TENUE DE L'ARBITRAGE	1
DOSSIERS AU 31 MARS 2004	2

FINALISTES

PROJETS DE DESIGN URBAIN

ESPLANADE FRONTENAC

SHERBROOKE, ESTRIE
VILLE DE SHERBROOKE
PETER SOLAND, ARCHITECTE
(ATELIER URBAN SOLAND INC.)
PHOTO VILLE DE SHERBROOKE/CHARNEY & SOLAND

PLACE TOMLINSON – UNIVERSITÉ MCGILL

MONTRÉAL
UNIVERSITÉ MCGILL
MAROSI + TROY ARCHITECTES
JODOIN LAMARRE PRATTE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE JEAN MERCIER

QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

MONTRÉAL
QIM – QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
CONCEPTION :
DAOUST LESTAGE INC. ARCHITECTURE DESIGN URBAIN
RÉALISATION :
LE CONSORTIUM DAOUST LESTAGE INC. -
PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE FABER CAYOJETTE

COMITÉ DE LA FORMATION DES ARCHITECTES

REPRÉSENTANTES DE L'OAQ

CAROLE SCHEFFER, PRÉSIDENTE
LOUISE AMIOT

REPRÉSENTANTS DE LA CONFÉRENCE

DES RECTEURS ET PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

ANDRÉ CASAULT
DAVID MARIO COVO

REPRÉSENTANT DU

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
GÉRARD CARRIER

SECRÉTAIRE

JEAN-PIERRE DUMONT

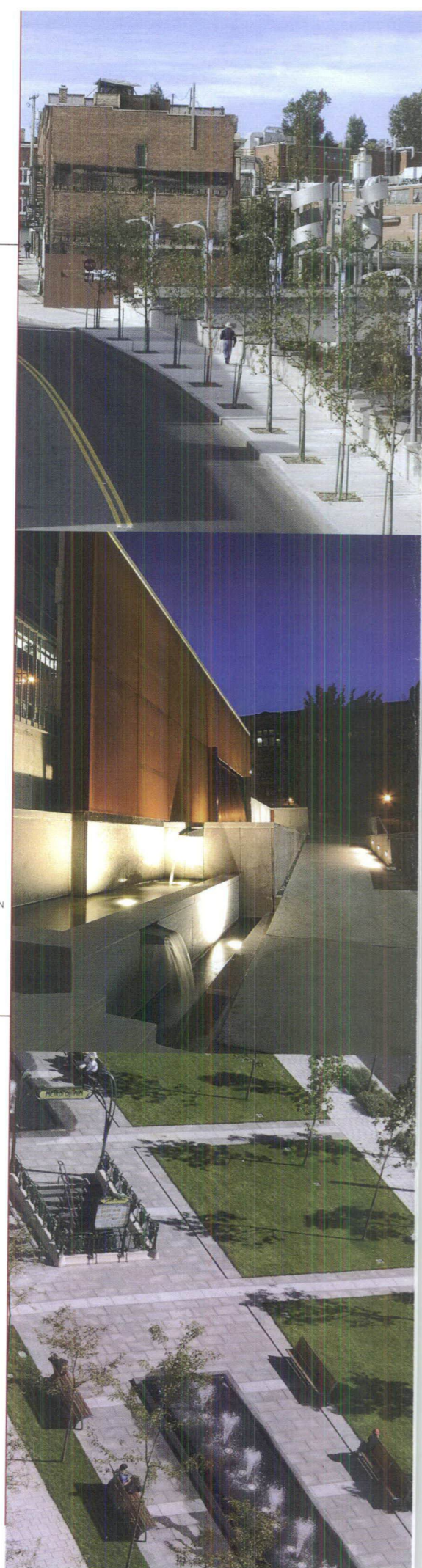
Le Comité de la formation des architectes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des architectes. Cette qualité est ici comprise comme l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'architecte.

Le Comité est formé de cinq membres, soit deux membres de l'Ordre nommés par le Bureau, deux membres nommés par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec et un membre nommé par le ministre de l'Éducation ou son représentant.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité de la formation des architectes a tenu deux réunions qui ont porté principalement sur l'actualisation de la réglementation de l'Ordre en ce qui a trait à la délivrance des permis et aux normes d'équivalence.

Le Comité, par l'entremise de sa présidente, a aussi collaboré au groupe de travail de l'Ordre sur l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB).

Jean-Pierre Dumont
Secrétaire



ÉTATS FINANCIERS

2004-2005

AU 31 MARS 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2005 et les états des produits et charges, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
COMPTABLES AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
MEMBRE DE
GRANT THORNTON INTERNATIONAL

MONTRÉAL
LE 18 AVRIL 2005

TOUR DE LA BANQUE NATIONALE
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1900
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8
TÉLÉPHONE (514) 878-2691
TÉLÉCOPIEUR (514) 878-2127
WEB WWW.RCGT.COM

SOMMAIRE
ÉTATS FINANCIERS
II PRODUITS ET CHARGES
III SURPLUS
FLUX DE TRÉSORERIE
IV BILAN
V NOTES COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
VII DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ
VIII DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

PRODUITS ET CHARGES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

		2005-2006	2004-2005	2004-2005	2003-2004
		Budget	Budget	Réel	Réel
		(non vérifié)	(non vérifié)		Réel
		\$	\$		\$
Produits	Cotisations des membres	1 636 785	1 514 461	1 530 426	1 508 298
	Inscriptions au tableau des membres	11 250	12 240	10 830	13 510
	Examens	6 900	8 250	9 820	6 877
	Inscriptions aux registres	55 500	55 150	59 640	59 312
	Formation	149 819	172 350	119 178	82 585
	Amendes disciplinaires		4 000		
	Contrôle de l'exercice illégal	29 000	31 848	37 770	26 540
	Communications et publications	59 750	49 664	69 875	64 929
	Événements spéciaux		2 000	3 900	2 200
	Subventions et commandites	100 013	69 750	29 363	32 894
	Revenus de partenariats	10 000	15 000	8 299	18 061
	Contributions du Fonds d'assurance	30 000	30 000	25 000	30 000
	Autres revenus	23 115	33 660	31 270	32 160
		Total des produits	2 112 132	1 998 373	1 935 371
Charges	Affiliations et redevances	120 653	106 321	74 567	115 886
	Contribution financière	37 905	31 850	31 101	14 120
	Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires	32 306	38 284	25 762	28 665
	Salaires et charges sociales	932 392	901 549	854 124	801 442
	Frais de représentation, repas et déplacements	89 136	76 147	82 711	66 765
	Honoraires professionnels	470 138	398 620	348 158	320 664
	Communications et promotion	125 968	216 891	183 144	85 204
	Télécommunications	3 630	2 795	2 437	2 467
	Imprimerie et reproduction	126 444	74 997	66 574	92 701
	Services postaux et messagerie	57 971	60 878	43 566	35 289
	Location	23 092	28 070	19 070	16 720
	Entretien et réparations	25 000	40 739	34 048	57 439
	Frais d'administration	89 684	102 586	99 698	84 528
	Amortissement des immobilisations	52 795	56 996	32 553	52 003
	Total des charges	2 187 114	2 136 723	1 897 513	1 773 893
	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(74 982)	(138 350)	37 858	103 473

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

SURPLUS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2004-2005			2003-2004	
	Investi en immobilisations	Réservé (note 3)	Libre	Total	Total \$
Solde au début	218 252	138 350	544 214	900 816	797 343
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	14 547		(14 547)		
	<u>232 799</u>	<u>138 350</u>	<u>529 667</u>	<u>900 816</u>	<u>797 343</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(32 553)	(63 368)	133 779	37 858	103 473
Virement du surplus libre au surplus réservé	(32 553)	(63 368)	133 779	37 858	103 473
Solde à la fin	<u>200 246</u>	<u>74 982</u>	<u>663 446</u>	<u>938 674</u>	<u>900 816</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2004-2005	2003-2004
	\$	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	37 858	103 473
Éléments hors-caisse		
Amortissement des immobilisations	32 553	52 003
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	28 824	71 556
Rentrées nettes de fonds	<u>99 235</u>	<u>227 032</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	<u>(14 547)</u>	<u>(45 666)</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces	84 688	181 366
Espèces et quasi-espèces au début	<u>1 050 351</u>	<u>868 985</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin	<u>1 135 039</u>	<u>1 050 351</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	338 577	351 674
Dépôts à terme	796 462	698 677
	<u>1 135 039</u>	<u>1 050 351</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

BILAN

AU 31 MARS 2005

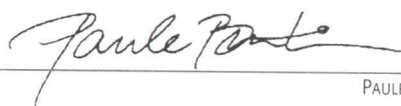
	2005	2004
ACTIF		\$
Actif à court terme		
Encaisse	338 577	351 674
Dépôts à terme, au coût, 2,43 %	796 462	698 677
Inventaire du Manuel de pratique	30 360	
Comptes clients	120 171	37 320
Frais payés d'avance	74 344	71 163
	<u>1 359 914</u>	<u>1 158 834</u>
Immobilisations (note 5)	200 246	218 252
	<u>1 560 160</u>	<u>1 377 086</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	310 009	278 889
Revenus reportés - Prix d'excellence 2005	91 600	
Revenus perçus par anticipation	219 877	197 381
	<u>621 486</u>	<u>476 270</u>
SURPLUS		
Investi en immobilisations	200 246	218 252
Réservé (note 3)	74 982	138 350
Libre	663 446	544 214
	<u>938 674</u>	<u>900 816</u>
	<u>1 560 160</u>	<u>1 377 086</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Pour le Bureau,



PIERRE BEAUPRÉ, PRÉSIDENT



PAULE BOUTIN, VICE-PRÉSIDENTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

1 - STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec (Ordre) est la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le *Code des professions* du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. De plus, l'Ordre, comme tout les organismes régissant la pratique de l'architecture au Canada, est membre du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC).

L'Ordre des architectes a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes*. De plus, l'Ordre doit également contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent l'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Évaluation de l'inventaire du Manuel de pratique

L'inventaire du Manuel de pratique est évalué au moindre coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Comptabilisation des produits

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation ou revenus reportés au passif du bilan.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiment	4 %
Aménagement des locaux	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %

Instruments financiers

L'encaisse, les dépôts à terme, les comptes clients et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

3 - SURPLUS RÉSERVÉ

Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent

2004-2005	2003-2004
74 982	138 350

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

4 - INFORMATIONS SUR LE FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2004-2005	2003-2004
		\$
Inventaire du Manuel de pratique	(30 360)	
Comptes clients	(82 851)	733
Frais payés d'avance	(3 181)	(18 686)
Comptes fournisseurs et charges à payer	31 120	52 155
Revenus reportés - Prix d'excellence 2005	91 600	
Revenus perçus par anticipation	22 496	37 354
	<u>28 824</u>	<u>71 556</u>

5 - IMMOBILISATIONS

	2005	
	Coût	Amortissement cumulé
		Coût non amorti
Terrain ^(a)	50 000	50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	176 534
Aménagement des locaux ^(a)	50 332	43 299
Mobilier et équipement	56 740	6 475
Ordinateurs et logiciels	126 104	111 083
	<u>537 637</u>	<u>337 391</u>
		2004
	Coût	Amortissement cumulé
		Coût non amorti
	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000	50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	166 356
Aménagement des locaux ^(a)	50 332	33 233
Mobilier et équipement	48 662	1 704
Ordinateurs et logiciels	120 154	104 064
	<u>523 609</u>	<u>305 357</u>
		<u>218 252</u>

^(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 508 000 \$ pour le terrain et le bâtiment.

6 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurance au 31 décembre 2004, lesquels sont présentés distinctement :

	2004	2003
		\$
Total de l'actif	<u>23 774 491</u>	<u>19 246 396</u>
Total du passif	<u>20 508 439</u>	<u>14 657 528</u>
Surplus	<u>3 266 052</u>	<u>4 588 868</u>
Revenus	<u>3 776 008</u>	<u>3 652 569</u>
Dépenses	<u>5 629 947</u>	<u>3 546 130</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 344 325</u>	<u>1 883 088</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(898 498)</u>	<u>(2 181 913)</u>

7 - ENGAGEMENTS

Au cours de l'exercice, la société s'est engagée à améliorer son système informatique pour un montant de 109 500 \$ qui sera versé dans le prochain exercice.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	2004-2005	2003-2004
Bureau, comité administratif et présidence		\$
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires et rémunération de la présidence et de la vice-présidence	64 293	64 884
Salaires et honoraires	78 584	55 110
Charges sociales	4 251	4 665
Frais de représentation, repas et déplacements	24 680	19 823
Autres frais directs	4 182	5 695
Quote-part des frais généraux	36 536	29 714
	<u>212 526</u>	<u>179 891</u>
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	3 505	4 050
Salaires et honoraires	125 613	75 666
Charges sociales	11 285	10 171
Frais de représentation, repas et déplacements	4 299	3 620
Autres frais directs	2 351	2 769
Quote-part des frais généraux	60 382	42 669
	<u>207 435</u>	<u>138 945</u>
Discipline		
Allocation de présence	715	1 050
Salaires et honoraires	122 452	98 559
Charges sociales	9 262	10 922
Frais de représentation, repas et déplacements	1 019	1 312
Autres frais directs	44 175	65 865
Quote-part des frais généraux	58 095	54 423
	<u>235 718</u>	<u>232 131</u>
Conciliation et arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence	931	2 587
Salaires et honoraires	31 112	33 518
Charges sociales	2 015	947
Frais de représentation, repas et déplacements	306	900
Autres frais directs	651	250
Quote-part des frais généraux	14 611	17 132
	<u>49 626</u>	<u>55 334</u>
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec		
Allocation de présence	4 353	4 878
Salaires et honoraires	98 994	108 857
Charges sociales	12 784	14 920
Frais de représentation, repas et déplacements	4 562	4 010
Autres frais directs	27 999	20 840
Quote-part des frais généraux	49 302	61 529
	<u>197 994</u>	<u>215 034</u>
Formation continue		
Allocation de présence	150	
Salaires et honoraires	163 449	114 712
Charges sociales	11 356	5 097
Frais de représentation, repas et déplacements	4 822	1 145
Autres frais directs	29 110	7 266
Quote-part des frais généraux	77 101	59 557
	<u>285 988</u>	<u>187 777</u>
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	77 736	88 215
Charges sociales	8 534	7 649
Frais de représentation, repas et déplacements	1 934	1 928
Autres frais directs	1 982	1 386
Quote-part des frais généraux	38 051	47 654
	<u>128 237</u>	<u>146 832</u>

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (SUITE)

	2004-2005	2003-2004
Liaisons avec des organismes externes		\$
Salaires et honoraires	29 180	31 559
Charges sociales	3 025	2 894
Frais de représentation, repas et déplacements	6 585	6 017
Autres frais directs	89 067	111 650
Quote-part des frais généraux	14 205	17 126
	<u>142 062</u>	<u>169 246</u>
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	126 158	124 599
Charges sociales	10 970	13 194
Frais de représentation, repas et déplacements	25 102	17 954
Autres frais directs	206 128	186 769
Quote-part des frais généraux	58 427	65 073
	<u>426 785</u>	<u>407 589</u>
Soutien et comités techniques		
Salaires et honoraires	1 530	1 915
Frais de représentation, repas et déplacements	5 649	6 276
Autres frais directs	3 288	31 971
Quote-part des frais généraux	675	952
	<u>11 142</u>	<u>41 114</u>
	<u>1 897 513</u>	<u>1 773 893</u>

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2004-2005	2003-2004
Frais généraux		\$
Salaires	139 021	97 700
Charges sociales	30 637	31 793
Frais de poste et télécommunications	4 794	3 772
Fournitures de bureau	11 284	20 618
Taxes	24 556	25 154
Assurances	6 223	3 836
Chauffage et énergie	11 598	12 068
Entretien et réparations	34 048	57 439
Location d'équipement et contrats de service	11 253	10 907
Honoraires professionnels	54 630	45 173
Frais de représentation, repas et déplacements	3 755	3 782
Frais bancaires et autres	43 033	31 584
Amortissement du bâtiment	10 178	10 180
Amortissement de l'aménagement des locaux	10 066	10 067
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 293	1 260
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	7 016	30 496
	<u>407 385</u>	<u>395 829</u>
Répartition des frais généraux		
Bureau, comité administratif et présidence	36 356	29 714
Inspection professionnelle	60 382	42 669
Discipline	58 095	54 423
Conciliation et arbitrage et révision des plaintes	14 611	17 132
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec	49 302	61 529
Formation continue	77 101	59 557
Contrôle de l'exercice illégal	38 051	47 654
Liaisons avec des organismes externes	14 205	17 126
Communications et événements spéciaux	58 427	65 073
Soutien et comités techniques	675	952
	<u>407 385</u>	<u>395 829</u>

Les frais généraux ont été répartis au prorata des dépenses de salaires, d'honoraires et de charges sociales de chacune des activités.

RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il sensibilise le public au respect de cette loi et développe des programmes de prévention. Il procède à des enquêtes et, au besoin, entame des procédures judiciaires.

Le fait marquant de l'année a été le jugement rendu par la Cour supérieure¹, qui a entériné une décision prononcée par la Cour du Québec². Ce jugement confirme qu'avant d'émettre un permis de construction, les municipalités ont l'obligation de s'assurer que les plans et devis déposés sont conformes à la Loi sur les architectes. Cette loi vient compléter la réglementation municipale en matière d'octroi de permis de construction. La jurisprudence confirme que la Loi sur les architectes s'applique aux municipalités et que ces dernières doivent la faire respecter.

Rappelons que la Loi sur les architectes est une loi d'ordre public qui vise à protéger l'intérêt général. Dans les situations où la loi stipule que les plans et devis d'architecture doivent provenir d'un architecte, les municipalités devront exiger de tels documents aux demandeurs de permis de construire. Cela devrait faciliter le travail des inspecteurs municipaux et des responsables de l'émission de permis, puisque le sceau et la signature d'un architecte représentent une assurance supplémentaire du respect des lois, codes et normes en vigueur. Cette décision de la cour constitue un pas certain vers la réalisation de constructions sécuritaires, de qualité et en harmonie avec l'environnement bâti. De plus, en respectant la loi, les municipalités démontrent aux citoyens qu'elles prennent tous les moyens nécessaires pour assurer des constructions conformes et sécuritaires. Elles s'évitent du même coup d'être éventuellement tenues responsables de négligence lors de l'émission de permis.

Dans le cadre de son mandat, l'Ordre a poursuivi ses efforts d'information et de sensibilisation du public au respect de la Loi sur les architectes en diffusant sa brochure *Pour protéger le public* portant sur les exigences de cette loi. L'Ordre a également répondu à un grand nombre de demandes d'information concernant l'application de la loi. Une bonne proportion de ces demandes provenait d'inspecteurs municipaux de toutes les régions du Québec.

Enfin, l'Ordre a inspecté plusieurs chantiers de construction durant l'année. Des plaintes pour exercice illégal de la profession ou pour utilisation illégale du titre d'architecte ont été traitées par le tribunal et de nouvelles plaintes ont été déposées devant la Cour du Québec.

Claude Bonnier
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession

1 VILLE DE CHIBOUGAMAU C. ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE, DISTRICT DE L'ABITIBI, CAUSE #170-36-000001-045, 17 SEPTEMBRE 2004.

2 ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC C. VILLE DE CHIBOUGAMAU, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE, DISTRICT DE L'ABITIBI, CAUSE #170-61-000020-035, 2 FÉVRIER 2004.

DOSSIERS

N°	RÉGION	A	B	C	D	E
01	BAS SAINT-LAURENT	5		1		1
02	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	2				
03	QUÉBEC	12				
04	MAURICIE – BOIS-FRANC	3				
05	ESTRIE	7	1	1	1	1
06	MONTRÉAL	23	2	4	3	2
07	OUTAOUAIS	5	1		1	
08	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	2				
09	CÔTE-NORD	1				
10	NORD-DU-QUÉBEC	2	1		1	
11	GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	4	1			1
12	CHAUDIÈRE-APPALACHES	10		1	1	
13	LAVAL	7				
14	LANAUDIÈRE	9	1		1	
15	LAURENTIDES	15	1			
16	MONTÉRÉGIE	17	4		2	2
17	CENTRE DU QUÉBEC	3				
TOTAL		127	12	7	10	7

LÉGENDE :

A	CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE
B	PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC AU 04-04-01
C	PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC PENDANT L'EXERCICE
D	PLAINTES RÉGLÉES PENDANT L'EXERCICE
E	PLAINTES NON RÉGLÉES AU 04-03-31

NOTA : UN DOSSIER PEUT COMPORTER UNE OU PLUSIEURS PLAINTES. IL PEUT S'AGIR, PAR EXEMPLE, D'UNE PERSONNE POURSUIVIE POUR AVOIR UTILISÉ ILLÉGALEMENT LE TITRE D'ARCHITECTE OU ENCORE D'UN CONCEPTEUR (NON-ARCHITECTE), D'UN PROPRIÉTAIRE ET D'UN ENTREPRENEUR POURSUIVI À L'OCCASION D'UN PROJET EN CHANTIER. TOUTES LES PLAINTES SONT ENGAGÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES (L.R.Q., c. A-21) OU DU CODE DES PROFESSIONS (L.R.Q., c. C-26).

PLAINTES

PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC AU 04-04-01	26
PLAINTÉ DÉPOSÉE DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION AU 04-04-01	1
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC DURANT L'EXERCICE	17
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC ET RÉGLÉES DURANT L'EXERCICE	25
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC, MAIS NON RÉGLÉES AU 05-03-31	17
PLAINTÉ DÉPOSÉE DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION, MAIS NON RÉGLÉE AU 05-03-31	1

RÉSULTATS DES DÉMARCHES ENTREPRISES

PLAINTES RÉGLÉES HORS COUR	15
PLAINTES AYANT FAIT L'OBJET D'UN PROCÈS	11
DÉCISIONS RENDUES EN FAVEUR DE L'OAQ	5
PLAINTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE SUSPENSION DES PROCÉDURES	2
PROCÈS AYANT MENÉ À L'ACQUITTEMENT	3
AFFAIRES EN ATTENTE D'UNE DÉCISION DU TRIBUNAL	1
PLAINTES RETIRÉES	5

INFRACTIONS PERPÉTRÉES

INFRACTIONS PRÉSUMÉES

PLAINTES EN ATTENTE D'UN PROCÈS

<u>LOI SUR LES ARCHITECTES</u>		
ARTICLE 15 A)	4	5
ARTICLE 15 B)	3	1
ARTICLE 15 E)	1	–
ARTICLE 17	7	10
<u>CODE DES PROFESSIONS</u>		
ARTICLE 188.1.3° A)	1	1
<u>LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS</u>		
	–	1
TOTAL	16	18

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENTE
LOUISE JOUBERT

MEMBRES
J. RAYMOND DAHER
ALAIN LETUVÉ
SERGE PERRAS

INSPECTEUR ET SECRÉTAIRE
ALAIN LAFLEUR

Le Comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, à la demande du Bureau de l'Ordre ou de sa propre initiative, le Comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Le Comité a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Dans le cadre de ses activités, le Comité conseille le Bureau sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle, notamment à l'égard de l'implantation et de la mise en œuvre de nouveaux instruments lui permettant de mieux accomplir son mandat.

En 2004-2005, conformément au programme de surveillance générale adopté par le Bureau de l'Ordre, 300 architectes ont fait l'objet d'inspections et 300 questionnaires d'autoévaluation ont été envoyés à des architectes. Parallèlement, cinq enquêtes ont été menées sur la compétence de sept architectes. Des visites d'inspection et d'enquête ont été effectuées dans les régions suivantes : Québec, Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec.

Parmi les 300 architectes ayant fait l'objet d'une inspection, 196 avaient le statut de patron et 104 étaient des employés. Dans les 127 bureaux de pratique privée inspectés, on comptait entre 1 et 12 architectes. Plus de la moitié de ces bureaux ne comportaient qu'un seul membre.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité a eu recours aux services d'inspecteurs contractuels. Une partie importante des visites a ainsi pu être confiée à trois architectes d'expérience ayant une bonne connaissance de l'inspection professionnelle : Hubert Chamberland, René Lagacé et Alain Letuvé. Des efforts ont aussi été consentis à l'élaboration de systèmes d'information et de communication pour assurer l'efficacité du processus. Ce mode de fonctionnement s'étant révélé positif, le Comité recommande de le maintenir et de le consolider.

Le questionnaire d'autoévaluation a été révisé pour tenir compte de la pratique des architectes employés. Ce questionnaire permet de mettre à jour les données de l'architecte et celles de l'Ordre. La rétroaction systématique au questionnaire reste à venir.

De façon générale, l'inspection professionnelle a permis de constater que la profession d'architecte est exercée selon les règles admises et que l'actualisation de certains aspects de la réglementation devient une nécessité.

Les visites d'inspection ont permis de déterminer que, pour mieux tenir compte de l'évolution de la pratique, notamment en ce qui concerne l'incorporation des architectes, l'apposition du sceau de l'architecte, le sceau électronique, l'échange de fichiers électroniques, la supervision immédiate de l'architecte et la publicité faite par les architectes, il sera nécessaire d'actualiser le Code de déontologie.

À la suite des inspections et des questionnaires, un effort particulier a été accordé à la mise à jour des renseignements professionnels des membres inscrits au Tableau. Les inspecteurs ont adressé des recommandations aux architectes quant aux principaux enjeux de la pratique et, en particulier, quant à la nécessité d'établir des contrats et des documents de construction clairs en plus d'apporter une attention soutenue aux budgets et au registre de mandats.

Les dossiers examinés indiquent que les architectes ne saisissent pas toujours bien à quel moment ils doivent identifier les documents en utilisant la signature et le sceau. Alors que dans la grande majorité des cas, les documents de construction sont identifiés correctement, il n'en va pas de même pour les autres documents. D'autre part, bien que notre réglementation indique que l'architecte doit identifier les documents préparés par lui-même ou sous sa direction ou sa surveillance, elle ne permet pas de déterminer quel architecte du bureau doit le faire. Compte tenu de ces observations, il nous paraîtrait opportun de préciser ces deux aspects dans la réglementation.

Nous avons également observé que l'utilisation du sceau électronique est assez répandue dans les bureaux inspectés. Pourtant, l'Ordre n'émet pas un tel sceau. Cette pratique devrait être régie par la réglementation.

La notion de droit d'auteur de l'architecte soulève également des questions. Nos rencontres et nos conversations téléphoniques ont permis de constater que cette notion est mal comprise, surtout quand il s'agit de protéger des dessins transmis sous forme de fichiers électroniques. L'utilisation publicitaire que font les architectes de projets réalisés avec des collègues constitue un autre exemple de l'incompréhension de cette notion. Il serait donc opportun de clarifier ce qu'est le droit d'auteur de l'architecte pour tous les membres de l'Ordre.

Dans le cadre de son mandat de conseil auprès du Bureau, le Comité a transmis au secrétaire de l'Ordre des commentaires sur les difficultés d'application de la réglementation visant à actualiser le règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux. De plus, le Comité administratif ayant demandé des précisions quant au processus d'inspection professionnelle, le secrétaire du Comité d'inspection professionnelle a collaboré à en illustrer les composantes afin de déterminer les améliorations possibles.

Enfin, en janvier, à la demande du Comité administratif, le Comité a présenté un avis sur l'évolution à long terme de l'inspection. En rappelant que l'objectif de l'inspection professionnelle est le maintien et l'amélioration de la qualité des services offerts par les architectes, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations sur les activités d'inspection et les ressources nécessaires. Il a également suggéré des moyens de développer des outils d'aide à la pratique et, à titre d'observateur privilégié de l'exercice de la profession, a réaffirmé son appui à l'élaboration de programmes de formation continue.

Louise Joubert
Présidente du Comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENTS

CLAUDE BÉLANGER
(JUSQU'EN FÉVRIER 2005)
GILLES PRUD'HOMME
(DEPUIS FÉVRIER 2005)

MEMBRES

ALAIN BERGERON
JEAN-PIERRE CHUPIN
MEHDI GHAFOURI
HAL INGBERG

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le Comité des concours conseille le Bureau sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le Comité assure la formation des conseillers professionnels, non seulement en vue d'une amélioration des compétences, mais aussi de la création d'une relève. Le Comité assume également un rôle de promotion des concours.

Pendant l'exercice 2004-2005, le Comité des concours s'est surtout consacré à la révision de son mandat et à l'élaboration d'un plan d'action pour les prochaines années. Il a également entamé une réflexion sur les enjeux théoriques et stratégiques, ainsi que sur les orientations générales de la politique des concours d'architecture au Québec. Dans ce contexte, le Comité des concours est devenu un lieu de réflexion et de coordination des projets portant sur la politique des concours. Il se veut un pôle de rassemblement et de diffusion de l'information sur les concours d'architecture.

Par ailleurs, le Comité s'est penché sur la définition des enjeux et sur la planification d'une stratégie visant à promouvoir le recours systématique à ce mode d'attribution de la commande d'architecture par tous les marchés publics. Sur le plan des communications, le comité a établi des liens avec le Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (Leap) de l'Université de Montréal, qui travaille à l'élaboration d'un catalogue des concours canadiens.

Claude Bélanger et Gilles Prud'homme
Président sortant et président du Comité des concours

COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

MEMBRES

PAUL BAILLARGEON
JOSEPH BAKER
DENIS BOUCHARD
HUBERT CHAMBERLAND
MARVIN COHEN
HENRI-P. LABELLE
CLAUDE HAMELIN LALONDE
JEAN-LOUIS LALONDE
BERNARD McNAMARA
JOSETTE MICHAUD
JACQUES REEVES
PAUL-ANDRÉ TÊTREULT
PAUL-O. TRÉPANIÉ

PRÉSIDENT EN EXERCICE
PIERRE BEAUPRÉ

SECRÉTAIRE
JEAN-PIERRE DUMONT

Le Collège des présidents regroupe les anciens présidents de l'Ordre des architectes du Québec. Il se réunit une fois par année pour constituer le jury de la bourse du Collège des présidents. Depuis 1987, cette bourse est décernée annuellement par l'Ordre à un diplômé en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études.

Le lauréat de la bourse 2004-2005 de 6 350 \$ est Maurice Martel, de l'Université Laval, pour son projet *L'ascension d'une pratique architecturale du « non standard » supportée par l'outil numérique*. La bourse lui a été remise lors de l'assemblée générale 2004.

Jean-Pierre Dumont
Secrétaire de l'Ordre

FINALISTES

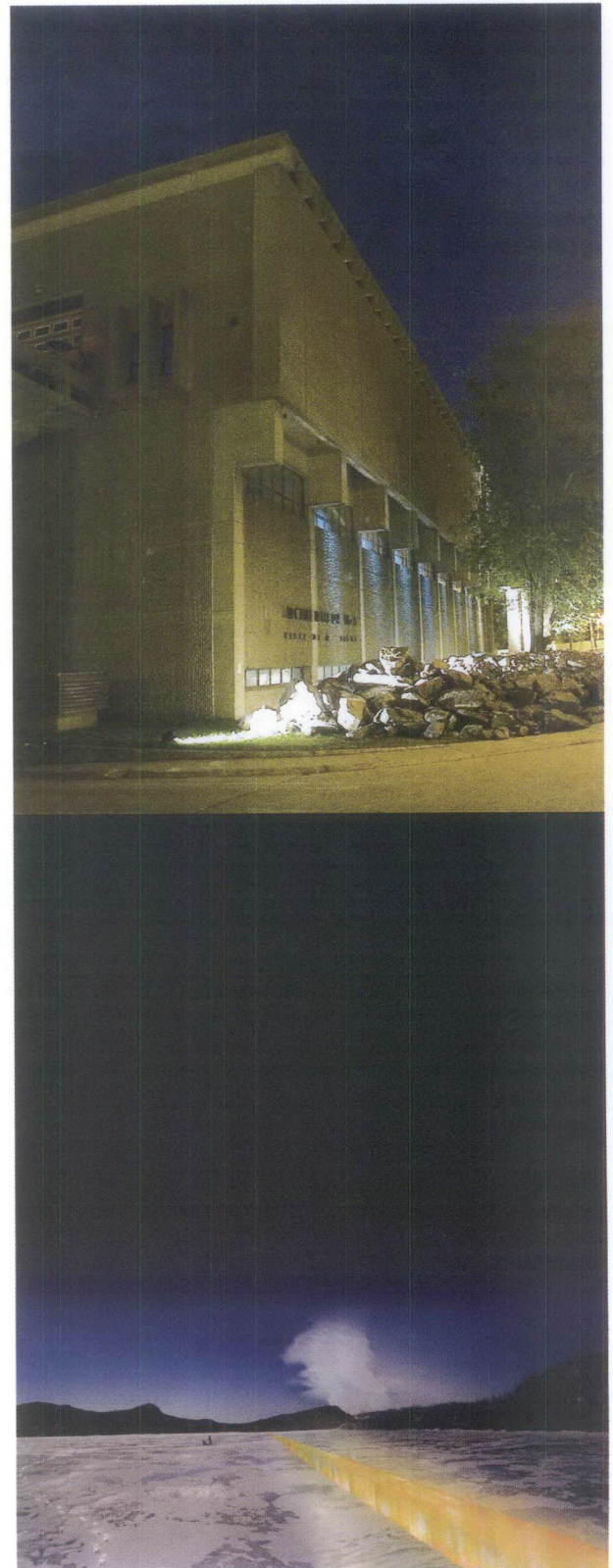
PROJETS D'ARCHITECTURE D'ÉVÉNEMENTS

ÉVÈNEMENT DÉSERT, INCINÉRATEUR DES CARRIÈRES

MONTRÉAL CHAMP LIBRE
PAUL LAURENDEAU, ARCHITECTE
PHOTOGRAPHE MARC GIBERT

LES JARDINS D'HIVER

PARC DES GRANDS JARDINS, CHARLEVOIX, QUÉBEC
SEPAQ – SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN-AIR DU QUÉBEC
PIERRE THIBAUT, ARCHITECTE



COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE
CAROLE SCHEFFER

MEMBRES
PAULE BOUTIN
PIERRE CORRIVEAU
(JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2004)
GIOVANNI DIODATI
LOUIS LEDUC
(DEPUIS LE 19 JANVIER 2005)
RICHARD LAFONTAINE

SECRÉTAIRE
CLÉMENCE LA ROCHELLE

DÉLÉGUÉ
DU FONDS DES ARCHITECTES
PIERRE-ANDRÉ PAQUIN

Le Comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au Bureau quant à l'élaboration d'un programme de formation continue adapté aux besoins des membres de l'Ordre. Dans le cadre de ses fonctions, le Comité doit définir les besoins actuels et futurs des membres en ce qui a trait à la formation continue. Il doit également déterminer les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes, et proposer la mise en œuvre d'incitatifs afin d'assurer une pleine participation des membres à ces activités.

La décision du Bureau de l'Ordre de rendre obligatoire la formation continue au cours de l'exercice 2006-2007 a incité le Comité à consacrer des efforts supplémentaires à l'élaboration des programmes. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité a donc tenu 11 réunions au cours desquelles il a procédé à l'analyse de nouvelles activités de formation.

De plus, un sous-comité a été créé afin d'élaborer le règlement qui encadrera la formation continue obligatoire des architectes et de mettre au point un guide d'application de ce règlement. Ces deux documents ont été soumis au Bureau de l'Ordre. Leur adoption est prévue au début du prochain exercice.

La collaboration entreprise avec le Fonds des architectes pour la réalisation d'activités de formation à caractère préventif s'est poursuivie en 2004-2005. Plusieurs activités en cours de préparation seront offertes pendant le prochain exercice. Mentionnons également l'établissement d'une nouvelle collaboration avec l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec.

Clémence LaRochelle
Responsable de la formation continue

FORMATION CONTINUE – ACTIVITÉS 2004-2005

ACTIVITÉS OFFERTES (PARTENAIRES)	LIEU	SESSION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
SÉCURITÉ DES AIRES ET ÉQUIPEMENTS DE JEU (NORME CSA)*	LONGUEUIL	PRINTEMPS-ÉTÉ 2004	19
	QUÉBEC	ÉTÉ 2004	20
	DRUMMONDVILLE	ÉTÉ 2004	15
RÉGLEMENTATION ET PROGRAMMES DE FINANCEMENT DES SERVICES DE GARDE (GARDERIES ET CPE)*	MONTRÉAL	PRINTEMPS 2004	49
	QUÉBEC	ÉTÉ 2004	22
RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT	MONTRÉAL	AUTOMNE 2004	24
CODE DE CONSTRUCTION, CHAPITRE I, BÂTIMENT PARTIES 3 ET 10 (CEGQ/OAQ)	GATINEAU	PRINTEMPS 2004	8
	SAGUENAY	HIVER 2005	20
	LAVAL	HIVER 2005	13
CODE DE CONSTRUCTION : MEZZANINES ET AIRES COMMUNICANTES	MONTRÉAL	AUTOMNE 2004	22
SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION*	MONTRÉAL	AUTOMNE 2004	41
		HIVER 2005	50
	QUÉBEC	AUTOMNE 2004	17
ÉQUILIBRE THERMIQUE DU BÂTIMENT : STRATÉGIES ET OUTILS D'AIDE AU DESIGN DURABLE*	MONTRÉAL	AUTOMNE 2004	16
ÉCLAIRAGE NATUREL EN ARCHITECTURE : STRATÉGIES ET OUTILS D'AIDE AU DESIGN DURABLE*	MONTRÉAL	AUTOMNE 2004	17
CONSERVATION ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MODERNE (CONTECH/OAQ)*	MONTRÉAL	AUTOMNE 2004	45
	QUÉBEC	AUTOMNE 2004	35
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CONCEPTION SANS OBSTACLES	QUÉBEC	PRINTEMPS 2004	19
SURVEILLANCE DE CHANTIER*	MONTRÉAL	HIVER 2005	25
	QUÉBEC	HIVER 2005	12
RÉDACTION DE DEVIS*	MONTRÉAL	HIVER 2005	11
SÉMINAIRE SUR LES TOITURES*	MONTRÉAL	AUTOMNE 2004	50
	DRUMMONDVILLE	AUTOMNE 2004	12
	QUÉBEC	AUTOMNE 2004	12
COMPRÉHENSION ET INTERPRÉTATION DES DOCUMENTS RELIÉS À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (DCC)	MONTRÉAL	HIVER 2005	16

NOMBRE D'ACTIVITÉS : 14

NOMBRE DE SESSIONS : 25

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS : 590

* Indique les nouvelles activités.

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

COPRÉSIDENTS

VOULI MAMFREDIS
RICHARD TREMPE

MEMBRES

JACQUES BENMUSSA
MARC DESCHAMPS
GUY LALONDE
MIREILLE SHEBIB-AUBÉ
LYSE MIREILLE TREMBLAY

COLLABORATEURS

GINETTE DUPUY
AUDREY MONTY, STAGIAIRE

Le Comité des techniques et bâtiments durables exerce une veille informationnelle portant sur les matériaux et leurs techniques de construction dans l'optique du développement durable et de l'architecture écologique. Cette veille concerne également la législation s'appliquant au domaine. Le Comité informe le Bureau de l'Ordre des enjeux primordiaux dans ce secteur et propose des moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.

Dans le cadre de son mandat, le Comité est amené à s'intéresser aux nouveaux produits mis sur le marché, à les étudier et à les analyser. Le Comité dresse également une liste des articles techniques d'intérêt pour la profession et la transmet au Service des communications pour publication dans Esquisses ou pour diffusion dans le site Web de l'Ordre. Enfin, le Comité travaille en collaboration avec le Comité de la formation continue au choix des sujets et à l'élaboration du contenu des cours offerts aux architectes dans les domaines de la technique, des matériaux et du bâtiment durable.

Issu de la fusion des comités Environnement et architecture et Matériaux et techniques entreprise au début de 2004, le Comité des techniques et bâtiments durables est maintenant pleinement opérationnel. Les membres ont procédé à un renouvellement important de la structure organisationnelle et participative, de même qu'à la mise à jour du mandat.

Le Comité des techniques et bâtiments durables poursuivra la participation à différents organismes, dont le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCA), Leed Québec, le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ), l'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité a organisé sept conférences des Mardis verts, en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Il a aussi assisté à la conférence annuelle du US Green Building, tenue à Portland, en Oregon, à l'automne 2004, de même qu'à différents colloques, séminaires ou programmes de formation. Des comptes rendus de ces activités ont été publiés dans *Esquisses*.

L'un des projets majeurs du Comité est de réaliser, en collaboration avec divers fabricants, une étude portant sur l'évaluation des panneaux de revêtement intermédiaire. Le but de l'exercice est d'éclairer les architectes sur les conséquences du choix d'un matériau, tant du point de vue technique qu'environnemental. Cette étude est en cours.

Le Comité a aussi participé à l'élaboration d'un mémoire présenté lors de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec tenue par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Enfin, les membres du Comité ont procédé à la vérification technique de certains matériaux, fiches ou articles, conformément à leur mandat.

Vouli Mamfredis et Richard Trempe
Coprésidents du Comité des techniques et bâtiments durables

FINALISTES

PROJETS DE RECYCLAGE ET DE RECONVERSION

BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE
DU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
MONTREAL
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

LE CONSORTIUM :
BEAUPRÉ MICHAUD DUPUIS LETOURNEUX
ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER

ÉDIFICE CONNOR

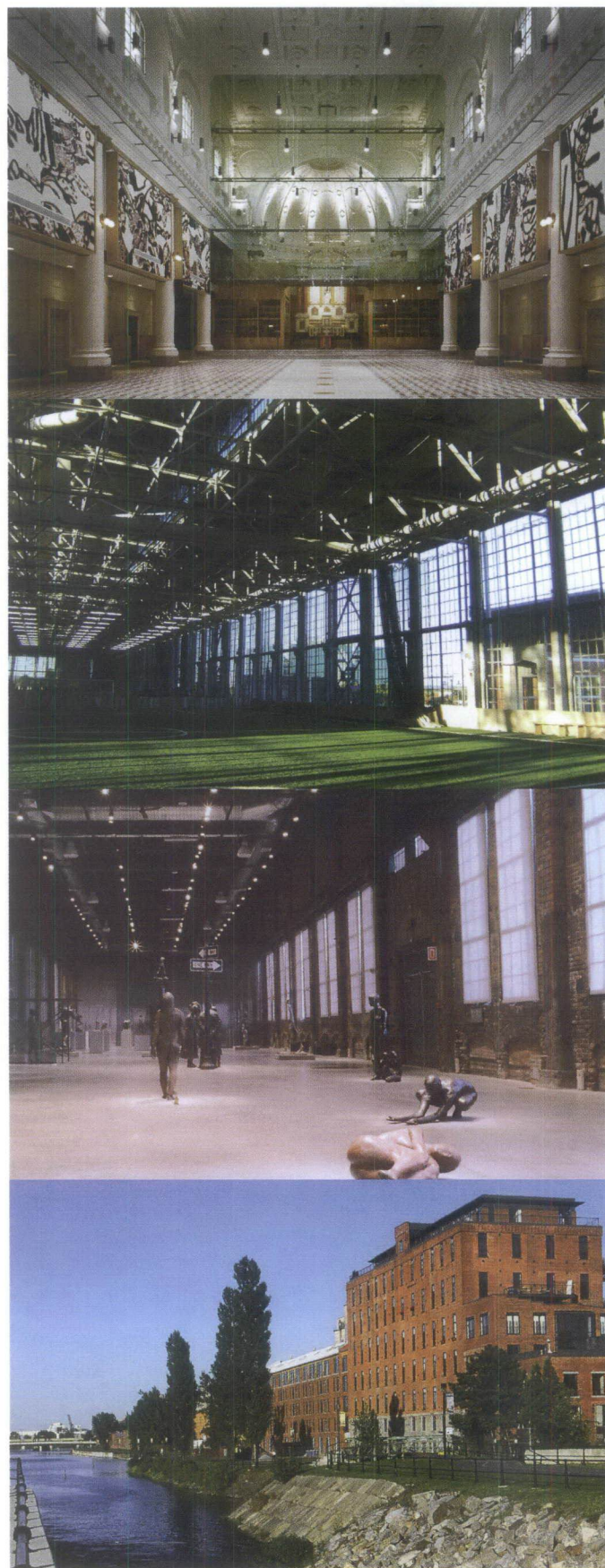
(CENTRE MULTISPORTS DE GATINEAU)
GATINEAU, OUTAOUAIS
VILLE DE GATINEAU
CÔTÉ LEAHY CARDAS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE PIERRE BROUSSEAU

L'ANCIENNE-ALUMINERIE-DE-SHAWINIGAN

SHAWINIGAN, MAURICIE-BOIS-FRANC
LA CITÉ DE L'ÉNERGIE INC.
CONCEPTION ET DESIGN :
LES ARCHITECTES
DESNOYERS MERCURE & ASSOCIÉS
EXÉCUTION ET SUIVI DE CHANTIER :
MICHEL PELLERIN, SYLVIE RAINVILLE
ET RENÉE TREMBLAY ARCHITECTES

LOFTS REDPATH – PHASE 1

MONTREAL
COMPAGNIE IMMOBILIÈRE GUEYMARD
& ASSOCIÉS LTÉE
CARDINAL HARDY ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE VITTORIO VIERRA



COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC

PRÉSIDENT
MARTIN HOUDE

MEMBRES
ÉVELYNE DESCHAMPS
ANNIE DION
LOUIS LEDUC
SERGE LÉPINE
ROCH MEILLEUR
MARTINE REID-BROCHU
JEAN-YVES RICHARD
SABIHA TORUN

Le Comité régional de l'Ordre des architectes du Québec (CROAQ) fait la promotion de l'architecture auprès du public dans la région de Québec. Il organise également diverses activités de rencontre et de développement pour le bénéfice des architectes de Québec.

Afin de soutenir le développement dans la région de Québec, le CROAQ a uni ses forces avec Devis Construction Canada (DCC) pour la préparation de conférences mensuelles qui prennent la forme de 5 à 7. Ces conférences sont commanditées par des manufacturiers ou des entrepreneurs dont les activités gravitent autour des sujets traités. De plus, le CROAQ a entrepris d'informer ses membres par courriel sur ce qui se passe dans le monde de la construction dans la région de Québec. Le 30 septembre 2004, toujours en collaboration avec DCC, le CROAQ a présenté le nouveau répertoire normatif (*master format*) lors d'un 5 à 7 où se sont retrouvés plus de 60 architectes.

Le CROAQ a choisi, par ailleurs, de devenir membre de la Chambre de commerce de Québec. Ce positionnement permet aux gens d'affaires de prendre conscience du fait que les architectes sont représentés et pleinement engagés dans le développement régional.

Le CROAQ a collaboré à la préparation du Festival de l'architecture de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), qui s'est tenu à Québec en juin 2004. Il a participé financièrement à l'événement. Il a également organisé l'ArchiFête, qui s'est tenue les 10 et 11 septembre 2004 au Musée national des beaux-arts du Québec. On y a souligné le 40^e anniversaire de l'école d'architecture de l'Université Laval en présentant une conférence animée par Luc Noppen, suivie de la remise d'un prix de 500 \$ à des étudiants méritants de la faculté d'architecture de l'Université. Une présentation de films sur l'architecture a aussi été organisée. Enfin, le CROAQ a convié la population de la ville de Québec à plusieurs circuits pédestres guidés dans le Vieux-Québec. Le CROAQ a également tenu la deuxième édition de son tournoi de golf.

Martin Houde

Président du Comité régional de l'Ordre des architectes du Québec



FINALISTES

PROJETS DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION PATRIMONIALE

CINÉMA IMPÉRIAL
MONTREAL
CENTRE CINÉMA IMPÉRIAL
LES ARCHITECTES
FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER

DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE
SAINTE-CROIX, QUÉBEC
FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE
ALLAIRE, BERGERON, COURCHESNE, PERRAS, GAGNÉ, MOREAU
ABCP ARCHITECTURE + URBANISME
PHOTOGRAPHES LOUISE TANGUAY, PAUL DIONNE

SERRES D'EXPOSITION DE WESTMOUNT
MONTREAL
ARRONDISSEMENT DE WESTMOUNT
BEAUPRÉ ET MICHAUD, ARCHITECTES

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VALORISATION DE L'ARCHITECTURE

PRÉSIDENT

NORMAND PRATTE

MEMBRES

MAGGY APOLLON

CAROLE SCHEFFER

COLLABORATEUR

PIERRE LACERTE

EXPERT-CONSEIL

PIERRE CARDINAL

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Groupe de travail sur la valorisation de l'architecture a investi ses principaux efforts sur une stratégie de communication, conformément à la décision prise par le Bureau de l'Ordre le 12 septembre 2003.

Guidé par un cabinet d'experts-conseils en communication, le Groupe de travail a d'abord cherché à bien comprendre les enjeux qui permettraient d'élaborer un plan de valorisation adéquat. Une enquête, réalisée en juillet 2004, a permis de mettre en lumière les perceptions qu'ont de la profession les architectes et les clients donneurs d'ouvrage. Pas moins de 483 architectes et de 50 clients ont participé à l'exercice.

L'enquête a révélé que la valorisation de la profession passe par une meilleure écoute des besoins du client, par une brisure de l'isolement que vivent plusieurs architectes, par l'amélioration de la prestation des services offerts au client, ainsi que par une formation d'appoint sur des sujets tels que la gestion, la communication et le marketing.

Fort de ces résultats, le Groupe de travail s'est donné comme premier objectif de s'assurer que tous les architectes reconnaissent et comprennent qu'ils ont un rôle crucial à jouer dans le succès de ce nouveau programme de valorisation. Pour y parvenir, une tournée régionale a été organisée dans huit villes de la province entre le 30 novembre 2004 et le 2 février 2005.

Ces rencontres, qui se sont tenues à Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke, Gatineau, Québec, Chambly, Laval et Montréal, ont permis au Groupe de travail d'échanger des idées avec 208 architectes et stagiaires.

Depuis février 2005, le Groupe de travail a jeté les bases d'un plan stratégique de communication. Il a planché sur un projet de mise sur pied de tables régionales d'architectes. Celles-ci permettront de nommer, dans chaque région, des porte-parole dont le rôle sera de transmettre l'information et d'assurer la participation non seulement des architectes, mais également des autres intervenants dont l'implication est jugée essentielle au succès de l'opération. Outre la permanence de l'Ordre et les différents comités (inspection professionnelle, formation continue, etc.), le Groupe de travail souhaite engager dans sa démarche les architectes en pratique privée (AAPPQ), les architectes donneurs d'ouvrage, les stagiaires (ASAQ), la direction et les enseignants des écoles d'architecture (Laval, Montréal, McGill) et les étudiants ayant complété la maîtrise professionnelle. Avant la fin de l'exercice financier, les dirigeants de l'ASAQ, de l'AAPPQ et de l'École d'architecture de l'Université Laval avaient déjà été approchés.

Pierre Lacerte

Responsable des communications

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

PRÉSIDENT

NORMAND PRATTE

MEMBRES

PIERRE CORRIVEAU

GUY LECLERC

RÉMI MORENCY

CAROLE SCHEFFER

REPRÉSENTANTS DE

LA PERMANENCE

DANIEL CHEVARIE

PIERRE LACERTE

CONSULTANTE EXTERNE

SYLVIE CHAMPEAU

Le Groupe de travail sur le programme des Prix d'excellence en architecture a été constitué en février 2004. Son mandat est d'œuvrer à la réalisation du programme dans les budgets adoptés par le Bureau.

Pour sa 23^e édition, le programme 2004-2005 a connu une essor sans précédent. Il a permis à l'Ordre d'accroître de façon sensible la visibilité du programme et son rayonnement.

Parmi les changements notables mis en place au cours de l'exercice 2004-2005, mentionnons que les activités se déroulent désormais sur plusieurs mois. Outre la soirée de dévoilement des finalistes, la programmation inclut désormais les **Marathons d'architecture**, deux soirées au cours desquelles les projets finalistes sont présentés par les architectes concepteurs. Un vote du grand public a aussi été instauré. Il donne lieu à la remise du **Prix du public** qui couronne le projet finaliste le plus prisé par la population.

Le Groupe de travail a aussi créé un autre volet aux Prix d'excellence, le **Choix des enfants**. Ce programme éducatif destiné à sensibiliser les élèves du 2^e cycle du primaire à l'architecture mène à un prix du même nom décerné à un finaliste par les jeunes. Finalement, la traditionnelle soirée de remise des prix est remplacée par un événement de presse suivi de festivités qui se tiennent chez les lauréats.

Pierre Lacerte

Responsable des communications

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMMANDE PUBLIQUE

PRÉSIDENT

PIERRE BEAUPRÉ

MEMBRES

PIERRE D'ANJOU

JACQUES BÉLANGER (AAPPQ)

RICHARD BIRTZ (AAPPQ)

GUY LECLERC

NORMAND PRATTE

SECRÉTAIRE

JEAN-PIERRE DUMONT

Le Groupe de travail sur la commande publique a été constitué à l'été 2003. Il a pour mandat de documenter et d'analyser l'état de la situation de la commande publique au Québec et ailleurs. Le Groupe doit aussi soumettre des recommandations en vue d'améliorer les conditions d'attribution du contrat pour services en architecture, et ce, dans une perspective d'atteinte et de maintien de l'excellence de la production architecturale et de valorisation d'une profession essentielle au maintien et à l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

Au cours de l'exercice 2004-2005, les activités du Groupe de travail sur la commande publique ont porté principalement sur deux questions, la commande publique municipale et les partenariats public-privé (PPP).

En ce qui concerne la commande publique municipale, le Groupe de travail a collaboré activement à développer la position que l'Ordre a fait connaître au ministère des Affaires municipales en vue d'améliorer les modalités d'attribution du contrat pour services professionnels dans ce secteur d'activités.

Quant aux partenariats public-privé, l'adoption, en 2004, du projet de loi 61 créant l'Agence des partenariats public-privé au Québec et le dépôt d'une politique-cadre par le gouvernement ont confirmé la mise en place imminente de cette formule dans le domaine de la construction. Le Groupe de travail a donc recueilli l'information pertinente à l'élaboration d'une position de l'Ordre dans ce dossier. En fin d'exercice, il a été décidé par l'Ordre de recourir aux services d'une consultante en vue de préparer et de diffuser un rapport à l'intention des membres. Ce rapport permettra de mieux saisir les enjeux de la politique gouvernementale québécoise et d'en évaluer les conséquences sur la pratique de l'architecture au Québec. Les résultats de cette démarche seront connus au cours du prochain exercice.

Jean-Pierre Dumont

Groupe de travail sur la commande publique

FINALISTES AU PRIX MARCEL-PARIZEAU

(PROJETS D'ARCHITECTURE, TOUS TYPES CONFONDUS, DONT LE COÛT TOTAL DES TRAVAUX EST DE 150 000 \$ ET MOINS)

RÉSIDENCE CANTIN – COLLIN

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, QUÉBEC
CROFT PELLETTIER ARCHITECTES

RÉSIDENCE CHAMBORD

MONTRÉAL
JEAN-RENÉ CORBEIL ARCHITECTE
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES EXAMENS DU NCARB

PRÉSIDENT

PIERRE BEAUPRÉ

Le Groupe de travail sur les examens du NCARB a pour mandat de faire le point sur la situation actuelle des stagiaires, en particulier en ce qui a trait aux examens d'accès à la profession.

MEMBRES

MARIE-JOSÉE BERGERON (ASAQ)

FRÉDÉRIC CARRIER

LAURENCE HETTEL

CAROLINE LAJOIE

CAROLE SCHEFFER

ÉMILIEN VACHON (ÉCOLE

D'ARCHITECTURE, UNIVERSITÉ LAVAL)

JEAN-PIERRE DUMONT

Les points de vue sur cette situation sont partagés :

– Pour certains, le système actuel bénéficie de la compétence et de la collaboration d'un bassin considérable d'architectes en Amérique du Nord, et permet d'apprécier justement et objectivement les capacités des stagiaires qui aspirent à devenir architectes. Il favorise également la libre circulation des architectes en Amérique du Nord;

– Pour d'autres, le système est lourd, administré par des bureaucrates peu sensibilisés à la réalité québécoise. Depuis sa mise en œuvre, il a entraîné un ralentissement sensible de l'intégration de la nouvelle génération aux ordres et associations professionnels. Ajoutés à la durée récemment accrue de la formation universitaire, les examens du NCARB restreignent indûment l'accès à la profession et rendent la situation trop difficile pour la génération montante.

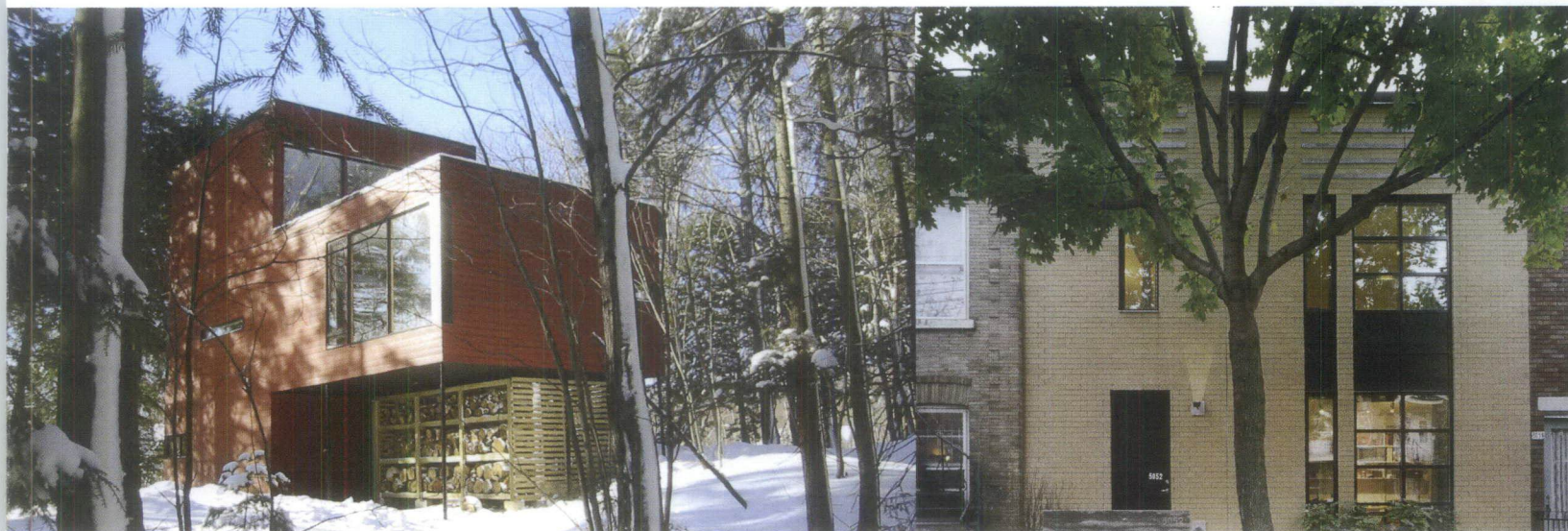
SECRÉTAIRE

CAROLE GIARD

C'est dans ce contexte que le Groupe de travail a amorcé ses travaux en septembre 2004 et a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2004-2005. À la fin de l'exercice, une invitation à une table ronde a été transmise à de jeunes architectes ayant passé les examens du NCARB. Leurs commentaires et suggestions permettront d'alimenter la réflexion du Groupe de travail, qui prévoit soumettre une recommandation au Bureau de l'Ordre dans les premiers mois de l'exercice 2005-2006.

Carole Giard

Registraire



GROUPE DE TRAVAIL

SUR LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION ET DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

PRÉSIDENT

MARC LAURENDEAU

MEMBRES

LUC ALLARD

ANDRÉ CARDINAL

FABER CAYOUILLE

MICHEL GAGNON

ÉRIC LAPRISE

MICHEL LAUZON

Le Groupe de travail sur les techniques de reproduction et de transmission des documents électroniques a pour mission d'étudier les techniques de contrôle, d'authentification, de reproduction et de transmission des documents électroniques. Il doit s'acquitter de ce mandat en tenant compte du contexte évolutif de l'environnement technologique et en s'assurant du respect des dispositions du Code de déontologie des architectes.

Afin de pouvoir donner un avis à l'Association de la construction du Québec, qui offre une salle virtuelle de plans, le Bureau de l'Ordre a voulu connaître l'opinion des architectes sur quatre questions relatives aux documents électroniques utilisés dans l'exercice de la profession :

- Comment s'assurer que les documents qui circulent puissent toujours être authentifiés et qu'ils ne soient pas modifiés sans l'autorisation de leur auteur?
- Comment concilier ces nouvelles façons de faire avec les dispositions du *Code de déontologie*, notamment à l'égard de l'apposition obligatoire du sceau et de la signature sur les documents émis?
- Quel est le niveau de fiabilité de l'Association de la construction du Québec en matière de gestion du dépôt et de la circulation des documents?
- Comment protéger le droit d'auteur dans ce nouveau contexte?

Le Groupe de travail a amorcé ses travaux en novembre 2004 et a déposé son rapport en mars 2005. Il s'est réuni à trois occasions. Le Groupe a consulté plusieurs études et ouvrages produits au Québec, en Ontario et aux États-Unis. Il a également consulté Notarius, une entreprise qui possède une expertise reconnue en matière de signature électronique. Le Groupe de travail a été en mesure de produire une réflexion intéressante sur chacune des questions soulevées. Ses recommandations seront étudiées par le Bureau dès le début du prochain exercice.

Daniel Chevarie

Directeur de l'administration



MENTION EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (LAURÉAT)

CENTRE DE SOINS AMBULATOIRES DE L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
MONTRÉAL
HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
LE CONSORTIUM :
LES ARCHITECTES TÊTREULT PARENT LANGUEDOC ET ASSOCIÉS
ALLAIRE BERGERON COURCHESNE PERRAS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE FRANÇOIS BASTIEN

LES COMMUNICATIONS

Le Service des communications est responsable des relations avec les médias, de l'organisation d'événements et de la cueillette et de la diffusion d'information reliée au monde de l'architecture. Il est une interface entre l'Ordre, ses membres et le grand public. Il exerce une veille médiatique portant sur les événements, les manifestations et les parutions d'articles touchant l'architecture. Il élabore et coordonne la conception du bulletin Esquisses, du rapport annuel et des autres documents nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation. Il voit à la mise à jour de l'information diffusée sur le site Web de l'Ordre. Le Service des communications s'affaire à maintenir et développer les liens entre les différentes instances de l'Ordre des architectes. Il transmet aux responsables de la permanence, des comités ou des groupes de travail toute information susceptible de leur être utile dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice, le Service des communications a procédé à une refonte complète du Guide de l'administrateur. Le document est désormais plus explicite et plus complet. On y explique en détail le fonctionnement du système professionnel, la notion de protection du public, les acteurs en présence et, bien sûr, les valeurs, les instances et l'administration de l'Ordre des architectes du Québec.

Le Service des communications s'est également rapproché des membres de l'Ordre en leur transmettant par courriel des renseignements d'intérêt sur des événements, des concours et des offres d'emploi. Il a également créé et mis en ligne une nouvelle rubrique sur le site Web de l'Ordre. Intitulée *Babillard*, cette dernière permet aux architectes et à d'autres professionnels d'annoncer des postes à combler dans des domaines reliés à l'architecture. La rubrique comporte également un volet « petites annonces » destiné aux architectes cherchant à vendre ou à acquérir articles et produits divers.

Le Service des communications a aussi organisé et tenu plusieurs événements au cours de l'exercice. La bourse du Collège des présidents et le prix Thomas-Baillairgé ont été décernés dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre. Par ailleurs, la Médaille du mérite a été dévoilée à l'automne 2004, lors du cocktail des collaborateurs auquel assistaient plus de 200 personnes.

Par son envergure sans précédent, la 23^e édition des Prix d'excellence en architecture a été un enjeu majeur pour le Service des communications. Le plan de valorisation de l'architecture s'est également avéré un dossier de premier plan.

Finalement, au cours de l'exercice, le Service des communications a publié cinq numéros du magazine *Esquisses*. Le numéro de septembre-octobre 2004 comportait 32 pages, une première pour *Esquisses* qui reçoit, par ailleurs, de plus en plus de témoignages de satisfaction de la part de ses lecteurs.

Pierre Lacerte
Responsable des communication

FINALISTES

MENTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

MOUNTAIN EQUIPMENT CO-OP

MONTRÉAL

MOUNTAIN EQUIPMENT CO-OP

LE CONSORTIUM :

DUSCHENES & FISH ARCHITECTES

MAMFREDIS MINERS ARCHITECTES

LYSE M. TREMBLAY ARCHITECTE

PHOTOGRAPHES PHILIPPE BERTRAND, DAVID SMITH

NOUVEAU PAVILLON DES ARTS ET SCIENCES DU COLLÈGE DE L'OUEST DE L'ÎLE

DOLLARD-DES-ORMEAUX, MONTRÉAL

WEST ISLAND COLLEGE

FRANÇOIS PAUL ÉMOND, ARCHITECTE É K M ARCHITECTURE

PHOTOGRAPHE MICHEL BRUNELLE

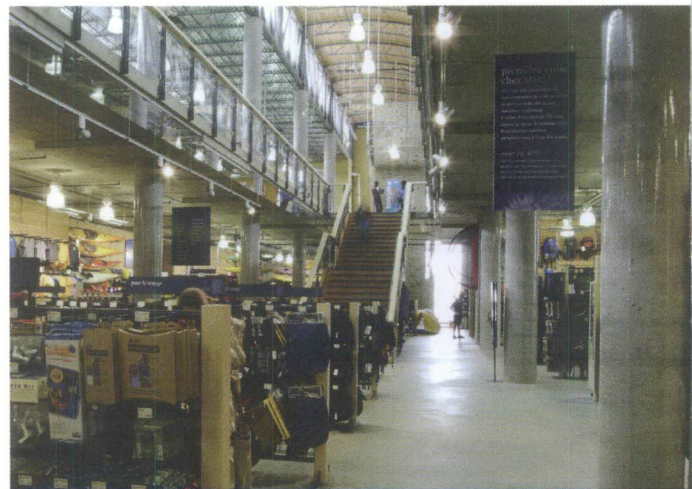


TABLEAU DE L'ORDRE

ÉMISSION DE NOUVEAUX PERMIS 46	ALAIN, MICHEL PAUL	CARDAS, DIANA	GREY, HEATHER SUMINTRA	LEMIRE, MARIE-CHRISTINE	ROHAN, DANIELA
	BASTIEN, STÉPHANIE	CARON, MARIE-ÈVE	GUAY, ALEXANDRE	LEROUX, SONIA	ROY, STÉPHANIE
	BERGERON, MÉLANIE	CHARLEBOIS, VÉRONIK	GUIMONT, JEAN-FRANÇOIS	LOEFFLER, KARL	SMITH, FRÉDÉRIC
	BÉRUBÉ, ISABELLE	COHLMAYER, STEPHEN	KOBYLANSKI, ARTUR	MAILLOUX, PASCAL	TARDIF, JEAN
	BORDELEAU, ANNE	CROTEAU, ÉRIC	LABRIE, MICHEL	MCKINNON, ISABELLE M.	VENEGAS, ROCIO HELENA
	BORDELEAU, ANOUK	DENOMMÉE, CAROLINE	LAFRENIÈRE, JULIE	MORRIER, SYLVAIN	VÉZINA, PIERRE
	BOURDAGES, JEAN-SÉBASTIEN	FRANGOS, NAOMI NORMA	LANGEVIN, DANY	MUIR, EDEN GREIG	
	BOURGOIS, ANNIE	GIRARD, MARIE-JOSÉE	LAPOINTE, EMMANUELLE	OLIVIER, NICOLE	
	BRETON, ANDRÉ	GODBOUT, LEIC	LEFEBVRE, MARYSE	PINARD, MARIE-CHRISTINE	
	BUSSIÈRES, STÉPHANIE	GOSSELIN, BRUNO	LÉGER, JEAN-LOUIS	POIRIER, TODD	

RÉINSCRIPTIONS : 35

RADIATIONS POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION OU POUR NON-CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE : 22

RADIATION À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE : 1

DÉMISSIONS : 26

DÉCÈS : 7

NOUS AVONS APPRIS AVEC REGRET LE DÉCÈS DE :

ALGORA, FRANCISCO	DECOEN, ALBERT	LAMBERT, PAUL	ROBB, KENNETH I.
BERNSTEIN, ALAN L.	GIRARDIN, PIERRE	MAYEROVITCH, HARRY	

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE	NOMBRE DE MEMBRES EN DÉBUT D'EXERCICE 2004-2005	2 731
	NOUVEAUX PERMIS D'EXERCICE	46
	RÉINSCRIPTIONS	35
	DÉMISSIONS	25
	RADIATIONS	23
	DÉCÈS	9
	NOMBRE DE MEMBRES EN FIN D'EXERCICE 2004-2005	2 755

STATISTIQUES

AU 31 MARS 2005

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2 082	673	2 755

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGES			
25 À 29 ANS	7	7	14
30 À 34 ANS	62	76	138
35 À 39 ANS	186	155	341
40 À 44 ANS	297	175	472
45 À 49 ANS	363	132	495
50 À 54 ANS	382	82	464
55 À 59 ANS	292	25	317
60 À 64 ANS	203	8	211
65 ANS ET PLUS	290	13	303

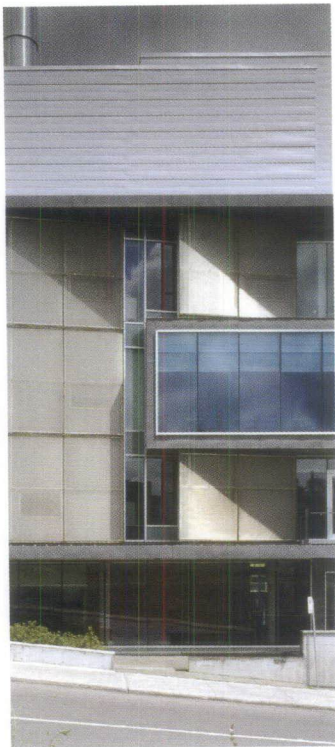
RÉPARTITION PAR LANGUE DE CORRESPONDANCE			
ANGLAIS	313	77	390
FRANÇAIS	1 769	596	2 365

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE			
ETU ÉTUDIANT	1	0	1
INA INACTIF	17	21	38
AUT AUTRE	42	15	57
ENS ENSEIGNANT	45	18	63
RET RETRAITÉ	82	4	86
ESP SECTEUR PRIVÉ	116	45	161
EPP SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	278	114	392
EBA EMPLOYÉ D'UN BUREAU D'ARCHITECTES	228	139	367
PAT PATRON	1 264	312	1 576
PIG PIGISTE	9	5	14

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	14	2	16
BAS SAINT-LAURENT	22	0	22
CENTRE-DU-QUÉBEC	17	5	21
CHAUDIÈRE-APPALACHES	45	9	54
CÔTE-NORD	5	1	6
ESTRIE	40	12	52
EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	152	63	215
GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	8	2	10
LANAUDIÈRE	39	7	46
LAURENTIDES	68	15	83
LAVAL	56	12	68
MAURICIE – BOIS-FRANC	30	8	38
MONTÉRIE	168	55	223
MONTRÉAL	1 037	357	1 394
OUTAOUAIS	37	13	50
QUÉBEC	303	100	403
SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	41	12	53

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE			
CENTRE-DU-QUÉBEC	126	32	158
CROISSANT-NORD	90	17	107
EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	152	63	215
LAURENTIDES	161	40	201
MONTÉRIE	168	55	223
MONTRÉAL	1 037	357	1 394
QUÉBEC	348	109	457

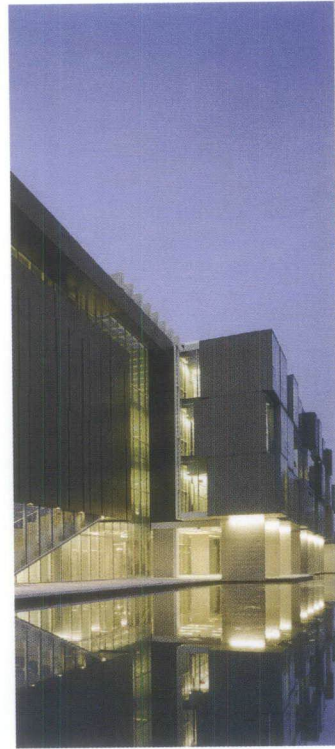
RÉPARTITION DES STAGIAIRES	427	397	824
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE	13	2	15



CENTRE DE GÉNOMIQUE ET PROTÉOMIQUE
DE MONTRÉAL, UNIVERSITÉ MCGILL
MONTRÉAL
UNIVERSITÉ MCGILL
LE CONSORTIUM :
KUWABARA PAYNE MCKENNA BLUMBERG ARCHITECTS
FICHTEN SOIFERMAN ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MICHEL BRUNELLE



PAVILLON JOSEPH-ARMAND-BOMBARDIER
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL /
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
MONTRÉAL
ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL /
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
LE CONSORTIUM :
PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES
DESNOYERS MERCURE & ASSOCIÉS ARCHITECTES
MENKES SHOONER DAGENAIS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHES MICHEL BRUNELLE, MARC CRAMER



PERIMETER INSTITUTE
WATERLOO, ONTARIO
PERIMETER INSTITUTE
SAUCIER + PERROTTE ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER

FINALISTES
PROJETS INSTITUTIONNELS
(EN COUVERTURE ET CI-DESSUS)



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

1825
boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) Canada
H3H 1R4

Téléphone 514 937 6168

800 599 6168

Télécopieur 514 933 0242

Web www.oaq.com

Courriel info@oaq.com

ÉDITION
PIERRE LACERTE

RÉVISION
CHRISTINE DUFRESNE

DIRECTION ARTISTIQUE
LINDA THERRIAULT, DESIGNER